



*Syndicat mixte de Besançon et de sa Région
pour le Traitement des Déchets
(SYBERT)*

RAPPORT ANNUEL
sur la qualité et le prix du service
public de prévention et de gestion des
déchets ménagers et assimilés

EXERCICE 2022

Rapport établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995, au décret n°2000-404 du 11 mai 2000 et au décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

Présenté à la Commission des Services Publics Locaux du 9 mars 2023.

Présenté au Comité Syndical du 28 mars 2023 et approuvé,

sous la présidence de Monsieur DEVESA Cyril.

Rapport à disposition du public sur le site internet de la collectivité www.sybert.fr et sur simple demande.

SYBERT – La City, 4 rue Gabriel Plançon, 25043 BESANCON Cedex – 03 81 21 15 60 – contact@sybert.fr

Syndicat mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets (SYBERT)

Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés
Exercice 2022

Sommaire

1.	Présentation.....	4
2.	Prévention – Animations.....	5
3.	Valorisation organique.....	11
4.	Déchetterie	17
5.	Tri des collectes sélectives d’emballages et de papiers.....	28
6.	Tri des encombrants valorisables issus des déchetteries	31
7.	Valorisation énergétique.....	34
8.	Communication.....	41
9.	Qualité Sécurité Environnement.....	44
10.	Maintenance	46
11.	Démarche RSE (Responsabilité Sociétale Entreprise)	48
12.	Administration	49
13.	Performances financière et économique.....	51
14.	Performances tonnage et environnementale	60
15.	Performance services directs à l’usager (synthèse).....	63
16.	Synthèse des performances.....	64
	ANNEXE 1 : ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DES SERVICES DU SYBERT (NOMINAL)	65
	ANNEXE 2 : TARIFS 2021	66
	ANNEXE 3 : TARIFS 2022	69

J'ai le plaisir d'ouvrir ce nouveau rapport d'activités pour l'année 2022. A dire vrai, en tant que Président, j'en suis même assez fier tellement ce document est épatant. Il l'est en tant qu'outil, clair détaillé et pédagogique. Il l'est aussi parce qu'il met en lumière nos bons résultats lié à un travail de qualité. Il l'est enfin parce qu'il nous permet d'analyser l'année écoulée, exercice nécessaire de mise en perspective avec notre feuille de route.

En 2022, après les délicates années covid, le Sybert a relancé pleinement des actions de sensibilisation en lien avec les habitants. Ainsi nous avons pu mettre en œuvre un engagement du mandat, les soirées citoyennes. Ces rencontres, associant moments ludiques d'interconnaissance et temps d'intelligence collective, ont donné à chacun la possibilité d'imaginer des solutions aux problématiques des déchets. La fête du réemploi et les conférences de Jérémy Pichon ont également animé pleinement l'automne, et accompagner les usagers vers le réemploi.

Notre engagement dans le domaine de la sensibilisation et la maîtrise de notre impact sur l'environnement s'est traduit par le projet de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration scolaire. Huit établissements sur le territoire du Sybert expérimentent cette démarche avec pour ambition une réduction de 25% des quantités de nourriture gaspillée. Le Sybert s'engage pour diminuer le poids des ordures ménagères résiduelles, pour le respect du vivant et la maîtrise des budgets des ménages.

Car il n'aura échappé à personne que la période reste compliquée. Après la crise sanitaire qui nous a contraints à nous adapter en permanence, s'est invitée la crise énergétique. L'impact financier est conséquent et s'y ajoutent l'inflation, les surcoûts à tous les étages, les habituels aléas, l'évolution permanente des contraintes législatives, qui nous contraignent à être réactifs, imaginatifs et...prudents. Oui, le Sybert se porte bien, ses résultats en attestent. Toutefois l'avenir est incertain par nature et ces résultats vont nous aider à affronter ces imprévisibilités. Ils nous permettent également de maintenir un engagement fort aux côtés de nos adhérents et au service des usagers. Ces résultats nous ont permis notamment de baisser notre tarif de 1€ par an par habitant dans un contexte d'inflation.

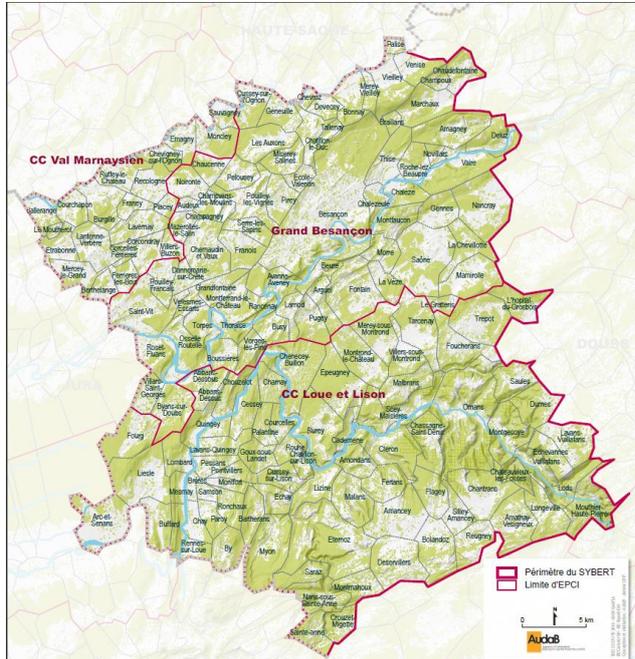
Toutefois rien n'arrive par hasard, nous réinterrogeons en permanence notre modèle, entre élu.e.s et équipe de direction, et avec l'adhésion de toute l'équipe pour porter ces évolutions avec détermination. Je salue donc tout particulièrement l'engagement des agents du Sybert, et l'adaptabilité dont ils et elles ont fait preuve dans leurs métiers et qui ont permis ces performances.

“Le monde récompense plus souvent les apparences du mérite que le mérite même”, disait Jean Rostand, alors bravo et merci.

Cyril DEVESA ,
Président du SYBERT

1. Présentation

Le SYBERT a été créé par arrêté préfectoral le **1^{er} septembre 1999**. La version des **statuts** en vigueur a été approuvée par le Préfet, le 12 mai 2017. Le SYBERT est un syndicat mixte à vocation unique, le **traitement des déchets**.



Il est compétent pour :

- le **traitement des déchets ménagers et assimilés**, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport, de tri, de recyclage ou de stockage qui s'y rapportent,
- les **déchetteries** (gestion des hauts et des bas quais),
- la **prévention**, y compris la gestion des **ressourceries** et le **compostage local**,
- le **transfert** des déchets (gestion des hauts et bas de quais).

Entre 2006 et 2016, le SYBERT comptait 8 adhérents. Fin 2016, il couvrait un peu moins de 200 communes, 230 000 habitants et 1 500 km².

Suite à la loi NOTRe et à certaines fusions de communes, le SYBERT compte **3 adhérents** depuis 2017 et couvre **163 communes sur 1 250 km²**, comprenant **228 333 habitants (population municipale) en 2022**.

Adhérents fin 2022	Nombre de communes	Population municipale	Population totale	Sièges
Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole (CUGBM)	68	195 745	200 685	33
Communauté de Communes Loue Lison (CCLL)	74	25 427	26 018	9
Communauté de Communes du Val Marnaysien (CCVM) pour les communes situées dans le Doubs	21	7 161	7 284	3
TOTAL	163	228 333	233 987	45

Au 31 décembre 2022, le comité syndical compte 11 femmes (24,44 %) parmi ses 45 délégués titulaires. Le bureau est composé d'un président, de 8 vice-président(e)s et 5 autres membres parmi lesquels 2 ont été désignés conseillers syndicaux délégués. Il compte 3 femmes parmi ses 14 membres (21 %).

Les agents du SYBERT sont des agents recrutés par la Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole et mis à disposition, via une convention financière dont les montants sont révisés annuellement au vu des rémunérations réelles et des coûts induits.

Le SYBERT est composé d'une équipe de **80 personnes**, selon paie et contrats en cours au 31 décembre 2022, dont :

- 64 agents en filière technique, 13 agents en filière administrative et 3 agents en filière animation,
- 27 femmes, 53 hommes,
- 11 agents de catégorie A, 13 agents de catégorie B et 56 agents de catégorie C,
- 59 emplois permanents et 21 emplois temporaires.

2. Prévention – Animations

Équipements

Le SYBERT développe et perfectionne, tout au long de l'année, ses propres outils d'animation mais peut également en acquérir auprès de structures spécialisées en éducation à l'environnement. Ainsi, il dispose de matériels pédagogiques variés : expositions, borne multimédias, espace d'animation mobile, outils d'animation pour stands ou ateliers.

Exploitation

La responsable du service Prévention est accompagnée de trois animateurs et d'un chargé de mission Economie Circulaire.

L'équipe met en œuvre le 3ème Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), ainsi que des actions plus spécifiques liées à l'économie circulaire.

En effet, le SYBERT s'est engagé dans une démarche de valorisation de son projet de mandat à travers le référentiel Economie Circulaire porté par l'ADEME. Suite à un audit au printemps 2022, la Commission Nationale de Labellisation a attribué au SYBERT une note de 3 étoiles sur 5 ; ce qui atteste d'un fort engagement sur les questions relevant de l'économie circulaire.

Service

Type d'animation	Nombre de ½ journée	Nombre d'actions	Nombre de personnes sensibilisées	dont enfants
Animations scolaires (52 classes)	92	92	1543	1458
Découverte du centre de tri des recyclables <i>(grand public) Format 2h</i>	6	6	51	14
Découverte du centre de tri des recyclables <i>(groupe constitué) Format 2h</i>	16	16	159	13
Stand lors de manifestations locales	17	13	1130	160
Animations estivales de quartier	9	9	189	123
Ateliers spécifiques <i>(groupe constitué) Format 2 à 3h</i>	7	7	80	0
Intervention en entreprise	1	1	9	0
Total 2022	148	144	3161	1768
<i>Rappel 2021</i>	<i>91</i>	<i>84</i>	<i>2090</i>	<i>805</i>

	Bilan 2022	Bilan 2021
Couches lavables (kit d'essai)	37 kits prêtés	38 kits prêtés
Couches lavables (location en cours)	8 contrats signés en 2021 13 contrats de location en cours 71 trimestres facturés	13 contrats signés en 2021 17 contrats de location en cours 71 trimestres facturés
Nombre de contrats de location cumulés depuis février 2018 <i>Durée moyenne d'un prêt (en %)</i>	51 contrats de location cumulés <i>pour des durées de location allant de :</i> 3 à 6 mois (30 %) 6 à 12 mois (15 %) 12 à 24 mois (45 %) +24 mois (5 %)	43 contrats de location cumulés
Nombre de crèches utilisant des changes lavables	23 crèches (cumulées)	16 crèches (cumulées)
Nombre de prêt de pinces pour opération de nettoyage dans les communes	15 prêts Dont communes : 6 Dont associations : 8 Dont école : 1	Le prêt n'était pas proposé en 2021
Vente de gobelets réutilisables lavables	20 structures (associations, écoles ou communes) 6 700 gobelets vendus	6 structures (associations, écoles ou communes) 1 000 gobelets vendus
Borne mobile	Pas de prêt en 2022	Pas de prêt en 2021
Expositions	2 communes 12 semaines de prêt	Pas de prêt en 2021
Ressourcerie (réemploi)	1 315 tonnes réemployées <i>via les déchetteries</i>	1 304 tonnes réemployées <i>via les déchetteries</i>

Finances

La contribution appelée aux adhérents se monte à 2,30 € HT par habitant.

PRÉVENTION	Dépenses	Recettes
Investissement	0 €	9 916 €
Fonctionnement	324 405 €	724 000 €
<i>Dont charges de personnel</i>	<i>212 462 €</i>	
TOTAL BUDGET 2022	324 405 €	733 915 €

Faits marquants 2022 selon les 8 axes du PLPDMA

Axe 1 : Consommation responsable

Appel à volontaires pour promouvoir les ateliers autour du « faire soi-même » dans les communes

Souhaitant impulser une dynamique d'éco-consommation, le SYBERT met en place « **les rendez-vous du faire soi-même** », une série d'ateliers permettant aux habitants d'apprendre à fabriquer et utiliser des produits d'entretien naturels et faits maison. A ce stade du projet, les référents SYBERT de communes volontaires ont été identifiés et une formation devrait se dérouler en 2023.

Vente des gobelets réutilisables

La vente de gobelets réutilisables est un service à nouveau proposé en 2022. Le SYBERT a étoffé son stock en achetant 5 000 gobelets neufs cette année pour les proposer à la vente auprès des communes, associations ou établissements scolaires du territoire au tarif préférentiel de 0,3 € TTC. Cette année, 20 structures ont acheté 6 700 gobelets.

Axe 2 : Textiles sanitaires

Mise en place d'une stratégie de déploiement des changes lavables en crèche

Le SYBERT accompagne les EAJE (Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant) dans la mise en place des changes lavables en subventionnant à hauteur de 70 % l'achat des couches et en proposant un accompagnement du personnel gratuitement pendant un an.

En 2022, le SYBERT a reçu 7 nouvelles demandes d'accompagnement, pour un total de 15 EAJE accompagnés et 8 en cours d'accompagnement. Pour mieux les informer, un courrier a été adressé à tous les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant du territoire pour les inviter à participer à des réunions d'information sur les changes lavables et les actions du SYBERT en lien avec la petite enfance. Cette réunion à distance s'est tenue en juin et a concerné 4 structures.

Promotion des couches lavables (volet familles)

Le SYBERT propose également son soutien aux familles voulant tester les couches lavables en mettant à disposition des kits d'essais gratuits contenant une quinzaine de changes de 5 marques différentes. Ces kits sont prêtés sur une durée d'un mois, à l'issue d'une permanence d'information tenue par l'association Coccinelle.

Toute personne convaincue par leur utilisation peut avoir accès à un service de location de kit à raison de 30 € TTC par trimestre et jusqu'à la propreté de l'enfant. Des couches lavables d'occasion sont également disponibles à la vente.

- ✓ Prêt gratuit d'un kit d'essai et location de couches lavables

Dans l'optique de développer l'utilisation des couches lavables sur son territoire, le SYBERT a investi dans l'achat de kits de prêt en début d'année : 12 kits de taille S (5-6 kg) et 10 kits de taille M (+ 7 kg) sont disponibles au prêt. Suite à un ralentissement durant la période d'épidémie de COVID-19, les permanences se font à nouveau deux fois par mois (jeudi et samedi matin).

En 2022, les kits d'essai ont été empruntés 37 fois, 9 nouveaux contrats de location ont été ouverts et 7 achats de couches lavables d'occasion ont été effectués. La durée moyenne d'une location est de 5 trimestres, soit un an et demi.

- ✓ Stands lors d'événementiels et communication

Le SYBERT a promu les changes lavables lors des événements suivants :

- Forum Autour du bébé en octobre, à la maison de quartier Grette-Butte à Besançon
- Réunion d'information aux parents à la crèche municipale de la Vieille Monnaie à Besançon.
- Salon des Tout P'tits en novembre, à Micropolis, à Besançon.

Une communication a été faite auprès des Relais Petite Enfance et des référents commune du SYBERT pour promouvoir les actions en faveur des couches lavables.

Axe 3 : Gaspillage alimentaire

Lancement du projet de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration scolaire

Dans le cadre de son projet de mandat et en tant que signataire de la charte du Projet Alimentaire Territorial porté par Grand Besançon Métropole, le SYBERT s'est fixé pour objectif d'accompagner au moins 12 sites de restauration en école primaire dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, et ce durant 3 ans.

Ce projet de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective a débuté cette année avec 8 établissements périscolaires accompagnés : Besançon Granvelle, Tarcenay-Foucherans, École-Valentin, Montferrand-le-Château, Les Auxons, Ornans, Roche-lez-Beaupré et Mercey-le-Grand.

Les finalités de cet accompagnement sont multiples :

- Sensibilisation des enfants et du personnel au gaspillage alimentaire
- Réduction de la quantité de nourriture jetée (et donc du poids du bac d'ordures ménagères)
- Limitation de l'impact environnemental et social du gaspillage alimentaire

D'une durée d'un an par établissement, le projet comporte 3 temps forts :

- Une campagne de pesée des déchets alimentaires valant diagnostic initial
- Un plan d'action permettant de réduire le gaspillage alimentaire
- Une seconde campagne de pesée mesurant les effets du plan d'action

L'objectif fixé par le SYBERT est de réduire de 25 % le gaspillage alimentaire entre les 2 pesées. À ce stade des projets, la seconde campagne de pesée n'a pas encore été réalisée.

Axe 4 : Déchets verts et biodéchets

Gaspillage Alimentaire et surplus de production

Le SYBERT a relayé l'appel aux dons de la Banque Alimentaire pour inciter les particuliers à donner leur surplus de fruits et légumes autoproduits. Ces dons peuvent être apportés directement dans les locaux de l'association ou bien collectés chez les usagers par des bénévoles.

Axe 5 : Sensibilisation

Séances découverte du centre de tri des déchets recyclables

22 séances découverte du centre de tri des recyclables :

- 6 séances dédiées au grand public (inscription individuelle)
- 16 séances à la demande de structures pour leurs agents, adhérents (Archevêché, Association PARI, Rectorat, DDT du Doubs, Centre socio-culturel de CHEMAUDIN, MSA du Doubs, Formation infirmière 3ème année, Centre de loisirs du Barboux, ENIL de Mamirolle, Crédit Agricole...). Ce qui représente 210 inscrits.

Animations sur le territoire

50 animations (stands, ateliers) ont été menées et ont permis de toucher près de 1 400 personnes. Il s'agit principalement de stands sur de grandes manifestations (*Slow-up à Geneuille, Place aux choix solidaires et durables à Besançon, forum autour de bébé à Besançon, conférences Jérémie Pichon à Besançon et Ornans, fête du réemploi et de la réparation à Saône, Logis 13 éco*).

En 2022, le service Prévention a reçu 136 demandes directes via l'adresse mail prevention@sybert.fr pour accompagner divers projets (demandes de renseignements, demandes d'intervention sur site, visites de nos installations, prêt d'outils).

Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (novembre 2022)

Dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, le SYBERT a proposé des temps forts aux habitants du territoire : deux conférences de Jérémie Pichon, auteur de la Famille presque Zéro Déchet, et une Fête du Réemploi et de la Réparation.

Les deux conférences ont accueilli **260 visiteurs** sur Besançon et Ornans, respectivement le 18 et 19 novembre, avec des stands d'information pour prolonger la sensibilisation du public en mettant en lumière des partenaires locaux (La récup @ Besac, J'aime mes bouteilles, Réseau consigne BFC).

La Fête du Réemploi et de la Réparation, organisée à Saône le dimanche 27 novembre, a accueilli **450 visiteurs** sur la journée. Une gratiféria (espace de gratuité) a permis d'offrir une seconde vie aux objets donnés par les habitants, et une quinzaine de stands de réparateurs locaux et d'associations ont proposé des temps d'information et de sensibilisation aux visiteurs, avec comme thématique commune la réduction des déchets, le réemploi et la réparation. Spectacle de magie et défilé à partir de créations originales ont été programmés pour accueillir les jeunes enfants sur l'événement.

Interventions en milieu scolaire : CE2-CM2

Les interventions scolaires se répartissent sur l'ensemble du territoire à destination des CE2-CM2. Deux thématiques ont été proposées : le gaspillage alimentaire et le réemploi-réparation. Pour chacune, la première séance traite du cycle des déchets (collecte et recyclage). 52 classes ont été sensibilisées en 2022, soit près de 1 500 enfants.

Concours de collecte de piles et batteries dans les écoles

Le concours « A vos piles, collectez, gagnez ! » est proposé à l'ensemble des écoles élémentaires (du CP au CM2) situées sur le territoire SYBERT et fonctionne en partenariat avec l'éco-organisme SCRELEC chargé de la collecte et du recyclage.

Il permet aux écoles ayant totalisé le plus de piles et batteries par élève de recevoir un prix allant de 100 à 400 €, leur permettant de financer un projet au sein de leur établissement scolaire. Pour souligner l'implication des enfants et des équipes pédagogiques, les écoles non lauréates ont été récompensées par le SYBERT en recevant divers lots.

L'édition 2022 a permis la collecte de près de 8,5 tonnes de piles et batteries usagées par les 24 écoles engagées dans le concours, soit autant de ressources minières valorisées par le SYBERT.

Lancement de la labellisation « SYBERT engagée ! »

Le projet de labellisation des associations et des communes « SYBERT engagées ! » a pour objectif de valoriser les associations et les communes du territoire qui œuvrent en faveur de la réduction et du tri des déchets. La communication autour de ce projet a démarré en septembre 2022, ce qui a permis à 11 associations et 1 commune de candidater.

Les associations et les communes sont labellisées pour une durée de 3 ans et obtiennent un logo « Association SYBERT engagée ! » ou « Commune SYBERT engagée ! ». Les associations reçoivent en plus une gratification de 500 € TTC.

Axe 6 : Réemploi / réparation

Partenariat avec J'aime Mes Bouteilles pour un retour à la consigne et au réemploi des bouteilles en verre

Une convention de partenariat est établie entre l'entreprise Alternative 7 qui porte la marque « J'aime Mes Bouteilles » et le SYBERT. L'entreprise a besoin d'un soutien logistique pour pouvoir développer le réemploi des bouteilles en verre sur le territoire. Le SYBERT a mis à disposition de l'entreprise un espace de stockage pour faciliter la logistique. Une expérimentation sera également conduite en 2023 en déchetterie pour collecter les bouteilles en verre réemployables.

L'objectif est d'augmenter le taux de retour des bouteilles portant le pictogramme réemploi.



Réemploi et optimisation du fonctionnement des ressourceries

Le SYBERT a poursuivi le travail lancé fin 2021 avec les entreprises sociales et solidaires (Emmaüs et Tri) pour optimiser le fonctionnement des ressourceries au sein des déchetteries et leur permettre de récupérer plus d'objets tout en réduisant leur empreinte carbone.

Axe 7 : Déchets des professionnels

Contenants consignés pour la restauration à emporter

L'association Zéro Déchet Besançon a continué son travail sur la mise en place d'une solution pour limiter les emballages jetables de la restauration à emporter. Cette solution rejoint le projet national « En Boîte le Plat » avec la création d'une antenne à Besançon. Ce projet a été présenté à l'ADEME et la Région Bourgogne Franche-Comté dans le cadre de l'Accélérateur à Projets Economie Circulaire.

Axe 8 : Déchets marins

Mise en place d'un service de prêt de matériels pour les opérations de ramassage de déchets

Le service prévention a fait l'acquisition de 40 pinces « ramasse déchets » en 2022 qui viennent s'ajouter aux 13 pinces existantes. Cet achat répond à une demande grandissante des communes, associations et écoles du territoire d'organiser des opérations de ramassages de déchets.

Cette mesure permet de limiter les déchets sauvages qui pourraient aboutir dans les milieux aquatiques (cours d'eau, rivière, fleuve puis mer ou océan).

Dans ce contexte, un service de prêt de matériels pour ces opérations de ramassage de déchets a été mis en place. Les demandeurs peuvent emprunter gratuitement un kit comprenant : 20 pinces, des sacs poubelles et des gants anti-coupures.

15 demandes de prêts ont été effectuées en 2022.

Perspectives 2023

Les perspectives pour cette nouvelle année sont riches et vont principalement s'axer sur la mise en place des actions du projet de mandat et du PLPDMA :

- Forum sur les alternatives aux textiles sanitaires jetables à destination de professionnels de la petite enfance
- Organisation d'une nouvelle fête du réemploi et de la réparation (SERD 2023)
- Développement des ateliers « faire soi-même » dans les communes
- Poursuite des groupes de travail sur le réemploi et la consommation responsable
- Poursuite de l'accompagnement des restaurants scolaires pour lutter contre le gaspillage alimentaire
- Poursuite de l'étude sur la mise en place de la consigne dans la restauration à emporter avec l'association Zéro Déchet Besançon
- Poursuite des actions courantes : vente de gobelets réutilisables, prêt de matériels de ramassage, opérations lors de la SERD, découverte de nos installations...

3. Valorisation organique

Le service valorisation organique a poursuivi les actions de développement du compostage de proximité, individuel et collectif, avec la vente à prix réduit de composteurs individuels, l'accompagnement des habitants au compostage collectif en pied d'immeuble, la gestion des sites de compostage de quartier, la communication et la formation à la pratique du compostage.

La perspective de l'obligation réglementaire de tri à la source des biodéchets au 1er janvier 2024 a conduit à accéléré fortement, dès 2022, le déploiement des solutions de gestion séparée des biodéchets sur le territoire du SYBERT : augmentation du nombre de vente de composteurs individuels, campagne de communication pour promouvoir le compostage en pied d'immeuble, installation de 10 nouveaux sites de compostage de quartier. Ces actions se poursuivront en 2023.

Le service compostage a également assuré la gestion de la filière co-compostage des déchets verts reçus en déchetterie avec des effluents d'élevage (soit environ 10 100 tonnes de déchets verts.)

Equipements

Individuels

	Vendus en 2022	Vendus en 2021	Total cumulé 2010 -2022
Composteurs individuels (distribués)	522	361	22 675
Lombricomposteurs	16	13	300

Sites de compostage partagés (en fonctionnement)

	Mis en service en 2022	Fermés en 2022	Total cumulé 2010 -2022
Composteurs de pied d'immeuble	14	6	297
Sites de compostage partagés de quartier (chalets ou bacs)	10	1	23
Composteur accéléré	0	0	1

Les sites de compostage partagés de quartier, en fonctionnement au 31 décembre 2022, sont :

- **Chalets** : Torcols, Liberté, Réstal, Mouillère, Bersot, Granvelle, Rivotte, Jean Moulin, Montrapon, Savoie,
- **Sites en bacs** : Battant, Berlioz, Bugnet-Plançon, Diderot, Danton, Clairs Soleils, Observatoire, Montboucons, Amitié, Dijon, Anémones, Vesoul.

Le chalet de compostage « Tarragnoz » (place de Lattre de Tassigny) a été fermé en mars 2022 dans le cadre des travaux de réaménagement de la place. Les démarches sont toujours en cours pour réinstaller une solution de compostage des biodéchets sur ce quartier.

Service

	Nombre d'habitants	Nb habitants pouvant accéder au service fin 2022	% habitants pouvant accéder au service fin 2022	Nb habitants utilisant le service en 2022	Taux de participation 2022 ^(e)
Composteurs individuels	109 233	109 233	100 %	75371	69 %
Lombricomposteurs	119 100	510		510	
Composteurs de pied d'immeuble		16 789 ^(a)		7 267 ^(b)	
Chalet de compostage		20 900 ^(c)		3 194 ^(d)	
Composteur accéléré		0		0	
Sous-total habitat collectif	119 100	37 689	32 %	10 971	29 %
TOTAL	228 333	146 922	64,3 %	86 342	58,8 %

Nota :

- on considère qu'un foyer moyen est composé de 2,2 personnes en habitat individuel, et de et de 1,7 personnes en habitat collectif ;
- l'usage des composteurs individuels est estimé au vu du sondage réalisé en 2018 par IPSOS (69 % des personnes habitant en maison individuelle compostent leurs déchets de cuisine) ;
- l'usage des sites de compostage en pied d'immeuble est estimé sur la base du nombre total d'habitants des immeubles avec CPI (a) et du nombre d'habitants s'étant déclarés intéressés à la création du site (b) ;
- l'usage des chalets de compostage est évalué sur la base de la population présente dans un rayon de 200m (c) et du nombre d'habitants ayant demandé le code d'accès à un chalet (d) ;
- le taux de participation (e) est calculé de la façon suivante : nombre d'habitants utilisant le service / nombre d'habitants pouvant accéder au service.

La baisse du taux de participation en 2022 s'explique par l'ouverture de 10 nouveaux sites de quartier et 14 nouveaux sites de compostage en pied d'immeuble en cours d'année : la participation sur ces sites va progresser au fil du temps.

Quantité de biodéchets détournés

On considère que le compostage permet de détourner 70 kg/hab/an de biodéchets en habitat individuel, 40 kg/hab/an en pied d'immeuble et lombricomposteur, ainsi que 20 kg/hab/an en chalet de compostage ou autre site de compostage de quartier.

	Nombre de tonnes valorisées estimées en compostage en 2022
Composteurs individuels	5276
Lombricomposteurs	20
Composteurs de pied d'immeuble	290
Chalet de compostage	64
Composteur accéléré	8
TOTAL	5 658

Tarifs (identiques aux tarifs 2021)

	2022
Composteur individuel 300 litres bois + bioseau	40 €
Composteur individuel 570 litres bois + bioseau	50 €
Lombricomposteur	52 €
Bioseau	2 €
Accompagnement immeuble	300 €
Remplacement d'un composteur collectif 300 L ou 570L + grille anti-rongeurs	70 ou 80 €

Exploitation

Compostage individuel

Le SYBERT a poursuivi la promotion du compostage individuel : 14 sessions de ventes de composteurs pour les particuliers ont été organisées. Elles ont permis la vente de 522 composteurs. La Communauté de Communes Loue Lison a également vendu 65 composteurs aux habitants de son territoire, et a proposé une formation de base sur le compostage.

Le SYBERT a assuré 5 formations au lombricompostage, ce qui a permis de former 20 habitants à l'utilisation d'un lombricomposteur pour composter leurs déchets de cuisine.

Enfin, le SYBERT a organisé 2 sessions de formation sur la gestion écologique des déchets verts, en 2022 pour former 13 personnes : une partie théorique donne les rudiments sur la connaissance de son sol et le cycle de la matière organique au jardin, puis une partie pratique sur les techniques permettant de gérer ses déchets verts in situ (réduire à la source, choisir ses essences, technique de mulching, de paillage et de compostage des déchets verts).

Les fournisseurs des matériels de compostage sont les suivants :

- « La Fabrique des Gavottes » à Bois d'Amont (39) pour les composteurs en bois,
- « La ferme du Moutta » (31) pour les lombricomposteurs,
- « ECOBA BILOBA » à Saint-Bonnet-de-Mure (69) pour les bioseaux en plastique.

Compostage collectif en pied d'immeuble

Le SYBERT a poursuivi l'accompagnement des habitants au compostage en pied d'immeuble à travers diverses actions.

Mise en place de nouveaux sites de compostage

14 nouveaux sites de compostage ont été installés en 2022. Ce chiffre confirme un net redémarrage des demandes, après deux années difficiles liées à la crise sanitaire (5 sites installés en 2020 et 3 en 2021).

Afin de poursuivre et amplifier cette dynamique pour 2023, une importante campagne de communication a été réalisée en décembre 2022, afin de promouvoir le compostage en pied d'immeuble : affichage (panneaux publicitaires grands formats, abribus et arrières de bus), presse, radio. Cette campagne sera renouvelée en 2023 afin d'inciter le plus grand nombre de copropriétés à s'équiper de composteurs.

Formation et le suivi des référents compostage

Le nombre minimum de référents requis pour un site de compostage collectif est de 4. Lors de l'étude de faisabilité d'un projet, le SYBERT encourage les personnes l'ayant initié à trouver d'autres référents dans l'immeuble. Un sondage est réalisé via un questionnaire distribué dans les boîtes aux lettres, qui permet également de repérer des référents potentiels.

Les composteurs ne sont installés sur l'emplacement défini en commun que si le nombre minimum de référents est trouvé.

Concernant la formation des référents aux bases du compostage, les modalités d'organisation sont les mêmes que les années précédentes : formation de 3h - dont 1h de visite de terrain -, en soirée (18h-21h) ou bien le samedi matin (9h30-12h30). En 2022, 4 sessions ont été organisées, ce qui a permis de former 37 habitants aux bases du compostage.

Suivi des anciens sites de compostage

Un suivi renforcé des sites existants a été mis en place, afin de de maintenir en bon état de fonctionnement les sites de compostage installés depuis 2010 (soit 300 environ) et de poursuivre l'appui fourni aux référents au-delà des 2 années d'accompagnement :

- visite sur place systématique de l'ensemble des sites de compostage de pied d'immeuble, à minima 1 fois par an, 2 fois par an pour les sites en habitat social ;
- jusqu'à 4 visites par an pour les sites de compostage desservant des copropriétés de plus de 80 logements (aide aux transferts de compost, livraisons de broyat, petites réparations sur les bacs...);
- réalisation de sondages ou de visites en porte-à-porte pour mobiliser de nouveaux bénévoles lorsque l'équipe de référents est en difficulté.

Sur l'ensemble des sites de compostage existants, 6 sites ont dû être arrêtés (soit 2 % des sites existants), en raison d'un manque de bénévoles principalement.

Remplacement des bacs de compostage

En 2022, le SYBERT a reçu 30 demandes de renouvellement des composteurs collectifs, ce qui correspond au total à l'installation de 81 nouveaux bacs de compostage sur les copropriétés concernées.

En complément de ces remplacements, plusieurs opérations de réparation ponctuelles ont également été menées sur des bacs de compostage et leurs couvercles. Ces interventions sont aujourd'hui réalisées gratuitement dans le cadre du suivi des sites.

Approvisionnement des sites en broyat

En 2021, un marché de mise à disposition de broyat de bois a été formalisé avec l'entreprise VERT'TIGES à Besançon. Cela permet de garantir aux référents compostage la disponibilité de broyat (matière carbonée nécessaire pour un bon équilibre du compost), à toute période de l'année, grâce à un stock dédié.

Chalets de compostage (et autres sites de compostage de quartier)

Installation de nouveaux sites de compostage de quartier

En 2022, 10 nouveaux sites de compostage de quartier ont été ouverts au public sur le territoire du SYBERT :

- Quartier Butte/Grette : site de compostage Bugnet-Plançon,
- Quartier Clairs Soleils : sites de compostage Danton et Clairs Soleils,
- Quartier Chaprais : site de compostage Diderot,
- Quartier Montboucons/Montrapons : Sites de compostage Observatoire et Montboucons,
- Quartier Torcols/St Claude : site de compostage Vesoul,
- Quartier Saint-Ferjeux : site de compostage Amitié,
- Quartier Planoise : site de compostage Dijon,
- Quartier Palente : site de compostage Anémones.

Sur chacun de ces sites, le SYBERT a assuré un ou plusieurs temps de présence afin de permettre l'inscription des usagers, leur expliquer les consignes de tri et leur fournir un bioseau pour trier leurs biodéchets à domicile. Au total, 315 nouveaux foyers se sont inscrits sur ces nouveaux sites de compostage en 2022.

Ainsi à fin 2022 ; 23 sites de compostage de quartier sont en fonctionnement sur le territoire du SYBERT. On estime que 12 tonnes de compost ont été produites et mises à disposition du public grâce aux biodéchets apportés par les usagers sur ces sites.

Travaux sur les chalets de compostage

Les chalets de compostage du centre-ville de Besançon (quartier de la Boucle) sont très fortement sollicités ; une liste d'attente a été mise en place car l'ensemble des demandes ne peuvent être satisfaites. Les emplacements étant rares pour installer de nouveaux sites, différents travaux ont été réalisés en 2022 afin d'optimiser les capacités de compostage des chalets existants, sans modification de leur emprise au sol ni de leur aspect extérieur :

- Division des cellules de maturation du chalet RIVOTTE (place des jacobins)
- Division du bac de stockage de broyat sur le chalet BERSOT (rue Bersot) afin de créer une nouvelle cellule de maturation.

Ces travaux ont pour objectif de permettre de prendre en charge davantage de biodéchets sur ces chalets, afin de répondre à la forte demande des usagers sur ces quartiers.

Gestion des chalets de compostage

La gestion quotidienne et la maintenance des sites de compostage de quartier est assurée intégralement en régie. Jusqu'à récemment, la gestion des chalets de compostage était essentiellement manuelle ; c'est un travail éprouvant physiquement, et la recherche de diminution de la pénibilité des tâches est donc une priorité du service. Plusieurs démarches ont été initiées ou généralisées en 2022 afin d'améliorer l'ergonomie au travail pour les agents compostage : mécanisation d'une partie des tâches, achat de harnais de posture permettant de sécuriser les postures des agents.

Enfin, une action de communication ciblée autour du chalet de compostage Savoie a été menée à l'automne 2021, en coordination avec la Direction Gestion des Déchets de Grand Besançon Métropole, dans le cadre de l'expérimentation de collecte des biodéchets sur le quartier de Planoise. Cette action a permis de faire mieux connaître le chalet, qui était peu utilisé au regard de la densité de population présente à proximité, et de toucher une centaine de nouveaux utilisateurs parmi les habitants du quartier.

Approvisionnement en broyat des sites de compostage de quartier

A l'automne 2021, une expérimentation a été réalisée sur la déchetterie de Thise, afin de produire du broyat de bois lors des opérations mensuelles de broyage des déchets verts. Cette expérimentation a été renouvelée à 2 reprises en 2022, en optimisant la main d'œuvre nécessaire (mise en place du tri sur la déchetterie, transport et manutention du broyat obtenu). Cette organisation permet désormais au SYBERT d'être autonome pour la fourniture du broyat sur les sites de compostage de quartier, et sera donc pérennisée en 2023.

Traitement des biodéchets issus de la collecte

En 2022, c'est 12,4 tonnes de biodéchets issus de la collecte qui ont été emmenés en méthanisation.

Filière agricole de co-compostage des déchets verts

Le SYBERT a poursuivi le développement de la filière agricole de valorisation des déchets verts par co-compostage avec la profession agricole (éleveurs), pour les 9 déchetteries (sur 16) équipées de plateformes de réception des déchets verts.

En parallèle, le travail a été poursuivi avec tous les acteurs de la filière en vue d'améliorer la qualité du compost final : sensibilisation des agents déchetteries aux indésirables (plastiques ...) présents dans les déchets verts bruts, sensibilisation des prestataires de broyage à la finesse du broyat conformément à la demande des agriculteurs.

Fin 2022, le SYBERT compte environ 30 agriculteurs partenaires de la filière (chiffre stable), 68 opérations de broyage ont été réalisées et 66 andains ont été constitués. Au total, 10 089 tonnes de déchets verts ont été valorisées par co-compostage au champ (soit 74 % du tonnage total de déchets verts).

Il est à noter que la densité des déchets verts a été réévaluée en 2022, suite à plusieurs pesées réalisées sur le broyat de déchets verts frais. Ainsi, la densité est estimée à :

- 0,3 t/m³ au printemps et en été (mois d'avril à septembre inclus)
- 0,44 t/m³ en automne et hiver (mois d'octobre à mars inclus)

Pour mémoire, la densité était précédemment estimée à 0,48 t/m³. Ceci explique en grande partie la forte diminution du tonnage de déchets verts pris en charge en 2022 (10 089 tonnes en 2022 pour 14 260 tonnes en 2021).

Pour chaque andain, 4 opérations de retournement sont réalisées par un prestataire, réparties sur 4 à 5 mois. Suite aux deux premiers retournements, les agents du SYBERT prennent deux mesures de température afin de vérifier la bonne hygiénisation du compost. Un nettoyage des éventuels fragments de déchets indésirables (plastiques, métaux...) est réalisé à chaque passage des agents sur les andains afin d'optimiser la qualité du compost. Après 6 mois passé en bout de champ, le compost fait l'objet d'une analyse de conformité à la norme, qui est transmise à l'agriculteur avant épandage, accompagnée d'une interprétation agronomique rédigée par la Chambre d'Agriculture (dans le cadre d'une convention formalisée avec le SYBERT).

Finances

La contribution appelée aux adhérents se monte à 2,1 € HT par habitant.

VALORISATION ORGANIQUE	Dépenses	Recettes
Investissement	38 009 €	34 405 €
Fonctionnement	620 472 €	535 561 €
<i>Dont charges de personnel</i>	<i>376 035 €</i>	
TOTAL BUDGET 2022	658 481 €	569 966 €

Faits marquants 2022

L'année 2022 a été marquée par l'ouverture de 10 nouveaux sites de compostage de quartier, soit un quasi doublement du nombre de sites ouverts au public (13 à fin 2021). Ces sites sont répartis sur la quasi-totalité des quartiers de Besançon, et ciblent les zones les plus denses, notamment l'habitat social ou l'hyper-centre.

Par ailleurs, une importante campagne de communication a été menée sur la première quinzaine de décembre 2022, afin de faire connaître et promouvoir le compostage en pied d'immeuble. L'objectif est de susciter de nouvelles demandes de la part des copropriétés du territoire, afin que le plus grand nombre d'habitants disposent d'une solution de gestion séparée de leurs biodéchets en vue de l'objectif réglementaire de 2024.

Perspectives 2023

En 2023, les enjeux en matière de valorisation organique resteront concentrés autour de la loi obligeant les collectivités à mettre en place un système de tri des biodéchets à la source d'ici 2024. L'accélération initiée en 2022 sera intensifiée en 2023, tant sur l'implantation de nouveaux sites de compostage de quartier, que sur l'accompagnement de nouveaux sites de pied d'immeuble ou les ventes de composteurs individuels.

Dans le cadre du plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés, des actions seront également engagées pour promouvoir le broyage des déchets verts (au niveau individuel ou communal) et favoriser leur valorisation in situ (mulching, paillage...).

4. Déchetterie

Le SYBERT gère un réseau de 16 déchetteries. Il poursuit sa politique d'amélioration de l'accueil du public et de développement de filières afin d'augmenter la valorisation matière (recyclage) et énergétique.

Équipements



Service

L'ensemble des habitants du territoire du SYBERT peuvent accéder aux 16 déchetteries. Un badge d'accès est obligatoire pour tout usager des déchetteries. Fin 2022, le SYBERT a distribué un peu plus de **105 000 badges**.

Horaires d'accès des sites aux usagers en 2022

Déchetteries	Jours d'ouverture	Période hiver du 1 ^{er} novembre au 28/29 février	Période été du 1 ^{er} mars au 31 octobre
Arc-et-Senans Epeugney Marchaux	Mardi	13h30-16h50	
	Jeudi	8h30-12h20	
	Samedi	8h30-12h20 13h30-16h50	8h30-12h20 13h30-17h50
Amancey	Lundi	8h30-12h20	
	Mercredi	13h30-16h50	
	Vendredi	8h30-12h20 13h30-16h50	
	Samedi	8h30-12h20 13h30-16h50	8h30-12h20 13h30-17h50
Pirey Saint-Vit Saône Thise-Chalezeule Thoraise	Lundi au vendredi	8h30-12h20 13h30-16h50	
	Samedi	8h30-12h20 13h30-16h50	8h30-12h20 13h30-17h50
Lavans-Quingey	Lundi	8h30-12h20	
	Mercredi	13h30-16h50	
	Vendredi	8h30-12h20	
	Samedi	8h30-12h20 13h30-16h50	8h30-12h20 13h30-17h50
Besançon-Tilleroyes	Lundi au vendredi	8h30-12h20 13h30-16h50	
	Samedi	8h30-12h20 13h30-16h50	8h30-12h20 13h30-17h50
	Dimanche	8h30-12h20	

Déchetteries	Jours d'ouverture	Période hiver du 1 ^{er} novembre au 28/29 février	Période été du 1 ^{er} mars au 31 octobre
Placey-Noironte	Lundi	Fermé	8h30-12h20 13h30-16h50
	Mardi Mercredi	8h30-12h20 13h30-16h50	
	Jeudi	Fermé	
	Vendredi	8h30-12h20 13h30-16h50	
	Samedi	8h30-12h20 13h30-16h50	8h30-12h20 13h30-17h50
Myon	Samedi	13h30-16h50	13h30-17h50
Devecey	Lundi Mardi	8h30-12h20 13h30-16h50	
	Mercredi	Fermé	8h30-12h20 13h30-16h50
	Jeudi Vendredi	8h30-12h20 13h30-16h50	
	Samedi	8h30-12h20 13h30-16h50	8h30-12h20 13h30-17h50
Byans-sur-Doubs	Mercredi	13h30-16h50	
	Samedi	8h30-12h20 13h30-16h50	8h30-12h20 13h30-17h50
Ornans	Du lundi au vendredi	13h30-16h50	
	Samedi	13h30-16h50	13h30-17h50

Toutes les déchetteries sont fermées au public les jours fériés officiels.

Fréquentation (nombre de visiteurs) des déchetteries en 2022 par membre

Synthèse Fréquentation 2022 par déchetterie et par membre

Nombre de visiteurs	CAGB		CCLL		CCVM-25		CCVM-SYTEVOM		SYTEVOM		AUTRES		TOTAL 2022
AMANCEY	836	5,77%	13 646	94,16%	10	0,07%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	14 492
THISE-CHALEZEULE	108 700	98,76%	868	0,79%	259	0,24%	38	0,03%	86	0,08%	113	0,10%	110 064
ARC ET SENANS	1 088	11,88%	8 052	87,90%	11	0,12%	2	0,02%	0	0,00%	7	0,08%	9 160
BYANS/DOUBS	2 660	72,16%	974	26,42%	46	1,25%	3	0,08%	1	0,03%	2	0,05%	3 686
DEVECEY	45 410	85,65%	213	0,40%	372	0,70%	139	0,26%	6 810	12,84%	73	0,14%	53 017
EPEUGNEY	2 261	18,96%	9 647	80,92%	14	0,12%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	11 922
LAVANS QUINGEY	2 037	12,62%	14 022	86,88%	50	0,31%	7	0,04%	12	0,07%	11	0,07%	16 139
MARCHAUX (*)	4 589	97,33%	16	0,34%	19	0,40%	11	0,23%	78	1,65%	2	0,04%	4 715
MYON	64	6,07%	987	93,64%	3	0,28%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 054
ORNANS	573	6,36%	8 430	93,51%	2	0,02%	9	0,10%	1	0,01%	0	0,00%	9 015
PIREY	88 896	98,03%	556	0,61%	895	0,99%	168	0,19%	104	0,11%	66	0,07%	90 685
PLACEY-NOIRONTE	17 121	55,95%	237	0,77%	12 129	39,64%	1 075	3,51%	23	0,08%	13	0,04%	30 598
SAINT VIT	44 578	84,73%	981	1,86%	6 785	12,90%	84	0,16%	29	0,06%	156	0,30%	52 613
SAONE	50 903	89,19%	6 009	10,53%	92	0,16%	12	0,02%	4	0,01%	51	0,09%	57 071
THORAISE	33 740	96,00%	1 230	3,50%	155	0,44%	7	0,02%	2	0,01%	13	0,04%	35 147
BESANCON-TILLEROYES	100 778	97,90%	1 210	1,18%	653	0,63%	86	0,08%	56	0,05%	158	0,15%	102 941
TOTAL	504 234	83,72%	67 078	11,14%	21 495	3,57%	1 641	0,27%	7 206	1,20%	665	0,11%	602 319

(*) Dispositif de contrôle des accès hors service pendant une partie de l'année 2021 et 2022

Fréquentation (nombre de visiteurs) des déchetteries en 2022 par type d'usagers

Synthèse Fréquentation 2022 par déchetterie et par type d'usager

Nombre de visiteurs	PARTICULIERS		PROFESSIONNELS		ADMINISTRATIONS		ASSOCIATIONS		COLLECTIVITES		SERVICES		TOTAL 2022	Rappel 2021	Evolution
AMANCEY	14 155	97,67%	195	1,35%	11	0,08%	78	0,54%	53	0,37%	0	0,00%	14 492	15 245	-4,94%
THISE-CHALEZEULE	107 724	97,87%	1 460	1,33%	224	0,20%	308	0,28%	346	0,31%	2	0,00%	110 064	118 688	-7,27%
ARC ET SENANS	9 018	98,45%	109	1,19%	5	0,05%	4	0,04%	24	0,26%	0	0,00%	9 160	9 567	-4,25%
BYANS/DOUBS	3 683	99,92%	0	0,00%	1	0,03%	0	0,00%	1	0,03%	1	0,03%	3 686	3 736	-1,34%
DEVECEY	52 713	99,43%	176	0,33%	1	0,00%	0	0,00%	124	0,23%	3	0,01%	53 017	59 246	-10,51%
EPEUGNEY	11 707	98,20%	108	0,91%	13	0,11%	0	0,00%	94	0,79%	0	0,00%	11 922	13 097	-8,97%
LAVANS QUINGEY	15 853	98,23%	168	1,04%	8	0,05%	14	0,09%	96	0,59%	0	0,00%	16 139	15 833	1,93%
MARCHAUX (*)	4 674	99,13%	18	0,38%	1	0,02%	0	0,00%	22	0,47%	0	0,00%	4 715	2 625	79,62%
MYON	1 053	99,91%	1	0,09%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 054	1 569	-32,82%
ORNANS	9 015	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	9 015	8 675	3,92%
PIREY	89 164	98,32%	1 040	1,15%	126	0,14%	63	0,07%	292	0,32%	0	0,00%	90 685	87 100	4,12%
PLACEY-NOIRONTE	30 051	98,21%	264	0,86%	9	0,03%	2	0,01%	272	0,89%	0	0,00%	30 598	41 426	-26,14%
SAINT VIT	51 638	98,15%	448	0,85%	43	0,08%	15	0,03%	469	0,89%	0	0,00%	52 613	36 191	45,38%
SAONE	55 808	97,79%	837	1,47%	77	0,13%	17	0,03%	332	0,58%	0	0,00%	57 071	60 253	-5,28%
THORAISE	34 477	98,09%	202	0,57%	12	0,03%	21	0,06%	435	1,24%	0	0,00%	35 147	42 180	-16,67%
BESANCON-TILLEROYES	99 778	96,93%	1 598	1,55%	540	0,52%	603	0,59%	406	0,39%	16	0,02%	102 941	97 183	5,92%
TOTAL	590 511	98,04%	6 624	1,10%	1 071	0,18%	1 125	0,19%	2 966	0,49%	22	0,00%	602 319	612 614	-1,68%

(*) Dispositif de contrôle des accès hors service pendant une durée plus ou moins longue au cours de l'année 2021 et 2022

Quelques explications sur ces évolutions de fréquentation :

- Certains sites ont vu, depuis le 1^{er} janvier 2022, une optimisation de leurs horaires d'ouverture au public :
 - ➔ DEVECEY : fermé tous les mercredis en période « hiver » ;
 - ➔ PLACEY-NOIRONTE : fermé tous les jeudis toute l'année et tous les lundis en période « hiver » ;
 - ➔ MYON : ouverture uniquement les samedis après-midi toute l'année ;
- Certains dispositifs de contrôle des accès ont été inopérants durant une période plus ou moins longue :
 - ➔ MARCHAUX : dispositif inopérant depuis mars 2021 et réparé en septembre 2022 ;
- Enfin, le site de THORAISE a été fermé environ 2 mois pour une rénovation et une sécurisation du bas de quai.

Quantité de déchets en tonnes par déchetterie en 2022

(tonnes)	Amancey	Thise-Chalezeule	Arc-et-Senans	Byans-sur-Doubs	Devecey	Epeugney	Lavans-Quingey	Marchaux	Myon	Ormans	Pirey	Placey-Noironne	Saint-Vit	Saone	Thoraise	Besançon-Tilleroies	Autres points de collecte	TOTAL 2022	Rappel 2021	Evolution 2022/2021
Déchets de chantier	279,0	259,5	183,9	85,7	144,1	114,4	104,7	100,8	35,7	57,7	244,7	132,2	163,7	314,9	181,6	331,0		2 733,6	4 719	-42,1%
Incinérables		565,1			236,5	105,9	102,9			83,5	374,4	170,7	239,5	327,0	160,6	741,4		3 107,4	2 950	5,3%
Encombrants valorisables	44,5	170,5	20,6	16,0	105,6	28,6	38,0	37,2	8,0		156,9	102,0	136,6	270,7	85,3	199,3		1 419,8	1 695	-16,2%
Plâtre		188,2			65,5						117,0	45,9	75,4			269,5		761,7	844	-9,7%
Bois	178,0	558,5			251,0	116,5	119,8	51,1			380,1	202,3	297,9	352,7	177,0	616,2		3 300,9	3 806	-13,3%
Mobilier	162,7	1033,1	70,7	43,0	250,0	121,0	129,2	67,7	14,5		509,5	217,5	340,4	433,4	202,1	1309,6		4 904,3	5 061	-3,1%
Papiers/Cartons	69,7	323,0	38,0	16,9	132,0	64,0	59,7	16,0	9,7	36,6	187,4	91,2	140,2	133,7	69,9	303,3		1 691,4	1 754	-3,6%
Papier (PAV)								6,0			45,0			26,0	19,0	71,0		167,0	167	0,0%
Ferraille	66,9	297,8	27,9	16,1	114,1	51,8	61,9	0,0	5,4	24,2	196,0	111,2	127,6		91,5	303,3		1 495,7	1 769	-15,5%
Gravats/Inertes	255,1	1643,8	134,3	101,7	767,7	263,4	320,9	139,9	14,0	170,0	1395,1	645,6	768,8	981,3	570,2	1998,1		10 169,7	10 760	-5,5%
Déchets verts (bennes)				55,0	994,5			129,4	14,4		1280,4			974,9				3 448,6	4 319	-20,2%
Déchets verts (vrac)	215,5	2349,9	202,5			305,1	407,2					1621,4	1714,6		1153,7	2119,0		10 088,9	14 492	-30,4%
DEEE	62,5	298,7	24,2	13,9	101,9	39,7	50,9	21,1	4,2		188,9	90,2	120,6	151,9	77,5	332,4	10,9	1 589,4	1 815	-12,4%
DDS (Hors REP)	6,23	13,78	0,96	0,45	6,46	4,23	4,18	0,85	0,48	6,39	12,39	5,98	9,22	10,38	8,46	17,17		107,6	116	-6,9%
DDS (Filière REP)	7,11	42,42	3,33	1,57	11,71	5,20	6,62	3,82	0,21		32,22	9,45	14,04	21,87	12,95	50,62		223,1	211	5,5%
Amiante											10,52							10,5	35	-69,6%
Huile de friture	0,75	3,04	0,37	0,00	1,46	0,70	0,71	0,00	1,00		2,35	0,36	1,49	1,91	1,20	3,96		19,3	20	-1,7%
Huile de vidange	2,52	8,37	0,90	0,00	3,83	3,60	2,70	1,90	0,00		7,65	2,70	5,68	6,40	2,70	10,26		59,2	68	-12,5%
Huisseries		59,9														53,2		113,1	61	85,3%
Pneus	17,54	41,06	1,09	2,54	13,40	18,50	12,84	3,50	1,40		21,94	16,13	20,72	29,63	11,13	69,30		280,7	270	3,9%
Piles	1,34	2,01	0,31	0,00	0,99	0,42	0,75	0,28	0,00		3,01	1,05	1,00	2,47	1,09	2,60		17,3	23	-24,2%
Batteries	2,44	7,46	0,88	0,00	1,84	1,42	1,43	1,53	0,00	0,00	6,18	2,83	4,80	5,32	3,22	9,32		48,7	62	-21,3%
Réemploi	24,45	262,54	25,09	0,00	42,41	29,90	38,81	13,36	0,00	112,44	208,17	44,94	84,16	129,22	55,35	244,54		1 315,4	1 304	0,8%
ABJ (Bricolage et Jardin)	0,44	0,70			0,24	0,05	0,44				0,77	0,33	0,48		0,35	0,21		4,0	0	
ASL (Sport et Loisirs)	0,96	2,50			0,83	0,31	0,43				1,78	0,58	0,68		0,54	3,85		12,4	0	
Lampes, néon	0,11	1,66	0,21	0,00	0,61	0,08	0,34	0,00	0,11		0,88	0,37	0,58	0,79	0,44	2,37		8,5	7	20,5%
TOTAL 2022	1 397,7	8 133,5	735,2	352,9	3 246,7	1 274,8	1 464,4	594,4	108,9	490,9	5 383,1	3 514,8	4 268,2	4 174,4	2 885,8	9 061,5	10,9	47 098,2	56 327	-16,4%
Rappel 2021	1 775	9 428	878	341	4 151	1 562	1 522	679	164	517	6 014	4 306	5 759	4 593	4 343	10 270	24	56 327		
Evolution	-21,3%	-13,7%	-16,2%	3,6%	-21,8%	-18,4%	-3,8%	-12,5%	-33,5%	-5,1%	-10,5%	-18,4%	-25,9%	-9,1%	-33,5%	-11,8%	-55,3%	-16,4%		

DV Vrac : Valeur Printemps/été : 0,3 t/m³ - Valeur Printemps/été : 0,44 t/m³

Reconstitution des flux par adhérent et destination (prorata des tonnages par site et des fréquentations)

	Destination	Type	CAGB	CCLL	CCVM (25)	CCVM-SYTEVOM	SYTEVOM	Autres	TOTAL 2022
Déchets de chantier	Tri, broyage et préparation en CSR à Merey-sous-Montrond (BBCI 25) puis valorisation énergétique	VE	2 288,55	304,52	97,59	7,38	32,80	3,01	2 733,58
Incinérables	Unité de Valorisation Energétique de Besançon (SYBERT 25)	VE	2 601,53	346,17	110,93	8,39	37,29	3,42	3 107,42
Encombrants valorisables	Installation de tri-massification de Besançon (SYBERT 25) puis filières de valorisation	R/VE/S	1 188,67	158,17	50,69	3,83	17,04	1,56	1 419,82
Plâtre	Installation de tri-massification de Besançon (SYBERT 25) puis unité de traitement de Molsheim (RITLENG ENVIRONNEMENT 68)	R	637,68	84,85	27,19	2,06	9,14	0,84	761,68
Bois	Unité de tri et massification de C2T (Besançon) puis traitement dans des unités de valorisation matière (panneautier) ou énergie	R	2 763,51	367,72	117,84	8,91	39,61	3,63	3 300,89
Mobilier	Eco-organisme : ECO-MOBILIER	R	4 105,84	546,33	175,08	13,24	58,85	5,39	4 904,25
Cartons	Centre de tri de Besançon (SYBERT) puis cartonnerie de Novillars (GEMDOUBS 25)	R	1 416,00	188,42	60,38	4,57	20,30	1,86	1 691,35
Papier (PAV)	Centre de tri de Besançon (SYBERT 25) puis papeteries de NORSKE SKOG (GOLBEY) ou GEMDOUBS (NOVILLARS)	R	139,81	18,60	5,96	0,45	2,00	0,18	167,00
Ferraille	Unité de tri et massification de C2T (Besançon) puis traitement à Saint-Loup-Sur-Semouse (70) (FER ET METAUX) puis fonderie	R	1 252,18	166,62	53,40	4,04	17,95	1,65	1 495,68
Gravats, inertes	Unité de tri et massification de C2T (Besançon) puis réaménagement de carrière à Port-Lesney (39) (Carrière de la Loue)	R	8 514,07	1 132,90	363,06	27,46	122,04	11,19	10 169,70
Déchets verts (bennes)	Unité de tri et massification de C2T (Besançon) puis traitement par compostage JMJ COMPOST et SARL BROT (21)	VO	2 887,20	384,18	123,12	9,31	41,38	3,79	3 448,64

	Destination	Type	CAGB	CCLL	CCVM (25)	CCVM-SYTEVOM	SYTEVOM	Autres	TOTAL 2022
Déchets verts (vrac)	Broyage in situ puis co-compostage agricole local (25)	VO	8 446,44	1 123,91	360,17	27,24	121,07	11,10	10 088,92
DEEE	Eco-organisme : ECOSYSTEM	R	1 330,67	177,06	56,74	4,29	19,07	1,75	1 589,43
DDS (hors REP)	Centre de regroupement et de tri de Beaufort (39) (TRIADIS) puis unités de traitement	TS	90,08	11,99	3,84	0,29	1,29	0,12	107,59
DDS (filiale REP)	Eco-organisme : ECO-DDS	TS	186,80	24,86	7,97	0,60	2,68	0,25	223,12
Amiante	Centre de stockage pour déchets dangereux de DRAMBON (21) (SUEZ)	S	8,81	1,17	0,38	0,03	0,13	0,01	10,52
Huile de friture	Centre de regroupement et de tri de Beaufort (39) (TRIADIS) puis unités de traitement	VE	16,15	2,15	0,69	0,05	0,23	0,02	19,29
Huile de vidange	Centre de regroupement et de tri de Montmorot (39) (CHIMIREC) puis unités de traitement	R	49,57	6,60	2,11	0,16	0,71	0,07	59,21
Huisseries	Unité de tri et massification de C2T (Besançon) puis traitement par valorisation matière selon le flux	R	94,67	12,60	4,04	0,31	1,36	0,12	113,08
Pneus	Installation de tri-massification d'ALPHA-RECYCLAGE à Brevans (39) puis valorisation matière	R	235,03	31,27	10,02	0,76	3,37	0,31	280,73
Piles	Eco-organisme : SCRELEC	R	14,49	1,93	0,62	0,05	0,21	0,02	17,31
Batteries	Centre de tri-massification à Longvic (Bourgogne Recyclage) puis unités de valorisation par flux	R	40,75	5,42	1,74	0,13	0,58	0,05	48,67
Réemploi	Recyclerie – ressourcerie de Quingey (TRI 25), Besançon et Ornans (EMMAÛS 25)	R	1 101,22	146,53	46,96	3,55	15,78	1,45	1 315,36
ABJ : Articles de Bricolage et Jardin (catégorie 1 : outillage thermique)	Eco-organisme : ECOLOGIC	R	3,35	0,45	0,14	0,01	0,05	0,00	4,00
ASL : Articles de Sport et de Loisirs	Eco-organisme : ECOLOGIC	R	10,42	1,39	0,44	0,03	0,15	0,01	12,45
Lampes, néons	Eco-organisme : ECOSYSTEM	R	7,13	0,95	0,30	0,02	0,10	0,01	8,52
TOTAL 2022			39 430,62	5 246,74	1 681,41	127,17	565,18	51,81	47 098,20

Nota : S (stockage), T (Tri à l'ITM), R (Recyclage), VE (Valorisation Energétique), TS (Traitement Spécial), VO (Valorisation Organique).

Exploitation

	2022			
Collectivités	CUGBM	CCLL	CCVM	Total SYBERT
Habitant	195 745	25 427	7 161	228 333
tonnage (*)	38 657,8	5 143,9	1 648,45	45 450,1
kg/ habitant	197,5	202,3	230,2	199,05
	2021			
Collectivités	CUGBM	CCLL	CCVM	Total SYBERT
tonnage (*)	45 855	6 361	2 124	54 340
kg/ habitant	235,9	251	297	239,5

(*) = ratio de fréquentation par membre x ratio de fréquentation particuliers x tonnage global.

Pour CUGBM : 83,72 % x 98,04 %* x 47 098,2 tonnes = 38 657,8 tonnes.

Pour CCLL : 11,14 % x 98,04 %* x 47 098,2 tonnes = 5 143,9 tonnes.

Pour CCVM : 3,57 % x 98,04 %* x 47 098,2 tonnes = 1 647,8 tonnes.

La direction du service déchetterie, la gestion des flux de matière, la maintenance des équipements, le contrôle des accès, la vidéo-protection et une grande partie de l'accueil du public sont assurés en régie par un responsable de service qui s'appuie sur un technicien, 2 coordinateurs, 19 agents-conseils en déchetterie, l'équipe maintenance mutualisée (1 ETP affecté) et une partie de la cellule logistique (1 ETP affecté).

L'accueil du public est assuré en régie pour les 9 plus gros sites par les 19 agents-conseils de déchetterie. En complément, des prestations de service réalisées par le groupement d'entreprises d'insertion « TRI » et « INTERMED » assurent la gestion des 7 plus petits sites, ainsi que les renforts d'équipe sur les autres sites et les remplacements pour absences diverses des agents en régie. L'effectif représente 16,7 ETP (soit environ 31 000 heures dont 16 582 sont assurées dans le cadre de l'insertion).

La location de bennes et le transport des déchets (hors REP) sont réalisés en prestation de service par des entreprises privées (B2T, C2T, BOURGOGNE RECYCLAGE, TRIADIS, CHIMIREC...) ; de plus, une partie de ces missions sont désormais effectuées en régie par le Pôle de Valorisation des Déchets (transport du plâtre et des incinérables). Le transport des flux gérés par des éco-organismes est assuré également par des prestataires extérieurs choisis directement par ces éco-organismes.

Le traitement des déchets est assuré par prestation de service (voir tableau destination déchets). Un regroupement et/ou un tri peut avoir lieu sur l'installation de tri-massification (ITM).

Finances

La contribution appelée aux adhérents se monte à 23,50 € HT par habitant.

DECHETTERIE	Dépenses	Recettes
Investissement	588 499 €	639 721 €
Fonctionnement	6 041 326 €	6 782 399 €
<i>Dont charges de personnel</i>	<i>1 122 908 €</i>	
TOTAL BUDGET 2022	6 629 826 €	7 422 120 €

Faits marquants 2022

L'année 2022 a été marquée par :

- l'étude de faisabilité d'un écocentre sur la commune d'ORNANS :
 - ➔ Fonctionnalités et esquisses (SYBERT et TECTA) ;
 - ➔ Fouilles archéologiques préventives (DRAC) ;
 - ➔ Etude écologie Faune/Flore de type « 4 saisons » (INITIATIVE A&D) ;
 - ➔ Permis de Construire (ARCHI.TECH) ;
 - ➔ DDAE (GAIA Conseils) ;
- la mise en place de nouveaux gestes de tri :
 - ➔ Généralisation des bornes textiles en partenariat avec ECOTLC et LE RELAIS EST ;
 - ➔ Zones de mise à disposition gratuite de palettes pour les particuliers ;
 - ➔ Nouvelles responsabilités élargies du producteur (REP) : ASL (Articles de Sport et Loisirs), ABJ (Articles Bricolage et Jardin) (catégorie 1 : Outillage Thermique) et (catégorie 2 : Outillage du Peintre) ;
- le lancement des réflexions sur d'autres REP :
 - ➔ Contrat Territorial déjà signé avec un éco-organisme : ABJ (catégorie 3 : outillage à main) et (catégorie 4 : articles de jardinage), JJ (Jeux et Jouets) ;
 - ➔ En attente du Contrat Territorial : PMCB (Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment) ;
- la mise en service du nouveau marché global de prise en charge et traitement des déchets issus des déchetteries au 1^{er} janvier 2022 ;
- des travaux :
 - ➔ THORAISE : rénovation complète du bas de quai pour la sécurisation des prestations d'échanges de bennes ;
 - ➔ Mise aux normes des déchetteries :
 - SAÔNE : marché pour la fourniture et la pose d'une réserve incendie hors-sol de 120 m³ ;
 - DEVECEY : marché pour la rétention des eaux d'extinction en cas d'incendie ;
 - Tous sites : travaux suite à préconisations techniques des études « Désenfumage des Locaux » et « ATEX » ;
- l'élaboration, avec les 3 partenaires historiques du SYBERT (Association TRI, EMMAUS Besançon et Les Amis d'EMMAUS ORNANS), des nouvelles conventions pour la gestion du flux « Ressourcerie » ;
- la poursuite de la création des zones « Biodiversité » : fauche tardive et prairie fleurie ;
- la finalisation du travail mené avec les Bailleurs Sociaux (Habitat 25, NEOLIA et LOGEGBM) pour la distribution de badges d'accès aux déchetteries pour les nouveaux locataires : en 2022, 394 badges distribués ;
- la mise en service de nouveaux horaires adaptés lors des alertes « Canicules » émises par la Préfecture.

Perspectives 2023

En 2023, les perspectives de travail sont les suivantes :

- écocentre d'ORNANS : volet administratif de la procédure :
 - ➔ instruction du DDAE par les services de l'Etat et du PC par la commune d'ORNANS ;
 - ➔ lancement de l'enquête publique,
 - ➔ lancement des différents marchés de travaux ;
- démarrage des réflexions du groupe de travail « Des Déchetteries aux Ecocentres » :
 - ➔ gestes de tri et gestion de l'espace,
 - ➔ organisation générale : jours et horaires d'ouverture,
 - ➔ managers et équipiers : tenues, formations...,
 - ➔ gestion au quotidien : informatisation et numérisation, logistique... ;
- étude de choix pour la mise en œuvre de la REP PMCB ;
- réorganisation des services : recrutement et formation des nouveaux manager et équipier écocentre.

5. Tri des collectes sélectives d'emballages et de papiers

Le SYBERT dispose d'un centre de tri mis en service en mars 2012. Par arrêté préfectoral, sa capacité est de 20 000 tonnes par an pour le tri des collectes sélectives d'emballages et papiers.

Depuis mi 2016, les habitants du SYBERT bénéficient de l'extension des consignes de tri : tous les emballages plastiques sont collectés et triés, y compris pots, barquettes et films.

Équipement

Le centre de tri est composé d'un bâtiment de 3 495 m² comprenant une zone de stockage amont des collectes sélectives en vrac, une zone de stockage aval des matières en vrac et la zone process.

Le process comprend 2 trommels (crible rotatif), un over-band (captation des métaux ferreux par aimantation), 3 trieurs optiques, une aspiration, 1,3 kilomètre de convoyeurs et des cabines de traitement.

Le centre de tri sépare tous les emballages et papiers, ayant intégré l'extension des consignes de tri.

Les machines effectuent 80 % du travail et les hommes réalisent un contrôle qualité, enlevant les éléments indésirables des flux de matière.

11 matières sont triées dont 8 sont mises en balles (4 sortes de plastiques, 1 sorte de papiers, métaux ferreux, briques alimentaires et cartons), 1 en paquets (métaux non-ferreux) et 1 en vrac (1 sorte de papiers) ; les refus sont compactés en caisson.

Service

En 2022, **15 454 tonnes** d'emballages et papiers ont été livrées au centre de tri, toutes issues du territoire du SYBERT, soit une **diminution de 3,59 %** par rapport à 2021. Le centre de tri, en 2022, n'a pas reçu de tonnage à traiter d'autres syndicats.

Après tri, les produits suivants, issus des membres du SYBERT, ont été dirigés vers les filières de recyclage :

- 5 637 tonnes de papiers,
- 3 560 tonnes d'emballages en carton,
- 198 tonnes d'emballages liquides alimentaires (briques alimentaires multicouches),
- 1 541 tonnes de flacons, pots et barquettes en plastique,
- 153 tonnes de films plastiques,
- 504 tonnes d'emballages métalliques,
- 3 459 tonnes de refus (données UVE - valorisation énergétique) et 402 tonnes de freinte (perte eau, poussières).

Soit 11 593 tonnes redirigées vers les filières de recyclage (différence de stocks de matières en attente de départ en fin d'année de plus 47,56 tonnes par rapport à 2021).

Le taux de refus de tri est de 25,85 % en moyenne (25,8 % en 2021 / calcul issu des caractérisations). En sortie du centre de tri, les erreurs de tri montent à 23,9 %, sensiblement 2 % de gagnés qui sont autant de soutien et de recettes matières gagnés. La freinte représente 2,6 % (2,7 % en 2021).

Il faut noter que les refus contiennent des emballages qui, bien qu'inclus dans la consigne de tri et devant aller dans le bac jaune, ne sont volontairement pas dirigés vers les filières de recyclage, faute d'installation permettant de les recycler aujourd'hui (composites notamment). Le taux de refus de tri a augmenté en 2020 et stagne sur 2021 et 2022.

En complément, **8 695 tonnes de verre** récoltées (-1,70 %) par les 3 adhérents.

Exploitation

La direction du site, l'exploitation, la gestion des flux et la maintenance sont assurées en régie. Un responsable de site s'appuie sur le service Maintenance mutualisée (7 ETP affectés) et sur le service Tri-Logistique. Ce dernier est composé d'un secteur Exploitation (9 ETP), d'un responsable Logistique et des logisticiens. Ces derniers sont en soutien de l'exploitation.

La prestation de tri manuel sur la chaîne de tri est assurée par l'association d'insertion GARE BTT. En 2022, **75 personnes en insertion** ont travaillé au tri pour un volume horaire total de **50 180 heures** ; ce sont 63 hommes et 12 femmes, et 43 % des agents en insertion ont connu une sortie positive (embauches CDI, CDD de + 6 mois, CDD de - 6 mois, intérim, autres SIAE).

Flux de déchets ménagers recyclables entrants

Les flux de déchets ménagers recyclables (DMR) réceptionnés (avant tri) et présentés dans les tableaux ci-dessous intègrent les stocks non-triés encore présents sur site en fin d'année.

	2022			
Collectivités	CUGBM	CCLL	CCVM	Total SYBERT
Habitants	195 745	25 427	7 161	228 333
DMR (en tonne)	13 363	1 609	482	15 454
kg/hab	68,27	63,28	67,31	67,68
	2021			
DMR (en tonne)	13 882	1 653	520	16 055
kg/hab	71,4	65,2	72,7	70,8

Dont refus de tri :

	2022			
Collectivités	CUGBM	CCLL	CCVM	Total SYBERT
Refus DMR (en tonne)	3 040,96	322,62	95,13	3 458,71
kg/hab	15,54	12,69	13,29	15,15

Concernant le verre :

	2022			
Collectivités	CU GBM	CCLL	CCVM	Total SYBERT
Habitants	195 745	25 427	7 161	228 333
Verre (en tonne)	7 066	1 299	330	8 695
kg/habitant	36,1	51,1	46,1	38,1
	2021			
	7 279	1 242	319	8 840
kg/habitant	37,4	49	44,6	39

Flux de matières sortantes

Les flux de matière expédiés vers les filières de valorisation (après tri) et présentés dans les tableaux ci-dessous n'intègrent pas les stocks triés encore présents sur site en fin d'année :

Matière	Papiers	Cartons ELA	Plastiques	Métaux	Refus	Verre
Valorisation	R	R	R	R	VE	R
Destination	Norske Skog (88) GEMDOUBS (25) SAICA (10)	Cartonnerie de Novillars (GEMDOUBS 25) Lucart (88 ou Italie)	CPA Pont D'Ain (01) Plastipak (21) Colmar (68)	Acierie Olaberria (Espagne) et Usine Regal Compiègne Aluminium (60)	UVE de Besançon (SYBERT 25)	Verrerie de Chalon (Verrallia 71)
SYBERT (tonne)	5 637	3 758	1 694	504	3 459	8 695
Autre	0	0	0	0	0	0
SYBERT (kg/hab)	24,69	16,46	7,42	2,21	15,15	38,08

Modes de valorisation : R = Recyclage ; VE = Valorisation Energétique.

Finances

La contribution appelée aux adhérents se monte à 135 € HT par tonne.

TRI	Dépenses	Recettes
Investissement	628 470 €	1 164 064 €
Fonctionnement	2 943 228 €	3 874 323 €
<i>Dont charges de personnel</i>	648 808 €	
TOTAL BUDGET 2022	3 571 697 €	5 038 387 €

Depuis début 2016, le soutien de l'éco-organisme CITEO et les recettes issues de la vente des matières provenant des emballages sont perçus par le SYBERT et reversés aux adhérents.

Les recettes CITEO et de vente de matière reversées par le SYBERT aux adhérents au titre de 2022 sont les suivantes :

(en € HT)	Citeo	Acier	EMR - 5.02 (Cartons)	ELA - 5.03 (Tetra Pak)	Plastiques	Verre	Aluminium	TOTAL 2022
CAGB	2 520 412 €	107 470 €	445 452 €	1 855 €	605 986 €	159 511 €	44 176 €	3 884 862 €
CCLL	356 048 €	14 796 €	48 492 €	252 €	95 574 €	27 952 €	7 724 €	550 838 €
CCVM	104 311 €	4 854 €	13 730 €	84 €	26 645 €	5 528 €	9 148 €	164 300 €
TOTAL	2 980 771 €	127 120 €	507 675 €	2 191 €	728 205 €	192 991 €	61 048 €	4 600 000 €

Faits marquants 2022

L'année 2022 fut marquée par une hausse des prix de reprise des matières premières. Les recettes matières ont connu un rebond. La performance du centre de tri a permis de valoriser 75,01 % des déchets pour une qualité entrante de 71,6 % (freinte comprise). L'optimisation du centre de tri ainsi que la valorisation de matières contenue dans les erreurs de tri (verre, métaux, DEEE...) expliquent ces bons résultats.

Perspectives 2023

L'année 2023 sera consacrée au renforcement de la sécurité sanitaire des agents et incendie du centre de tri (traitement des poussières et des fines). Un accompagnement des adhérents a également été mis en place sur la qualité des erreurs de tri (indicateurs de suivi de la qualité des flux entrants, formation). L'intégration de capteurs intelligents (caméra intelligente) est prévue. De

nouveaux modes de tri sur l'espace public seront aussi testés : récupérateur de bouteilles plastiques, modules de tri, poubelles solaires à compaction...

6. Tri des encombrants valorisables issus des déchetteries

Le SYBERT dispose d'une installation de tri des encombrants et de massification des déchets issus des déchetteries. Elle a été mise en service progressivement à partir de juillet 2015.

Équipement

Le centre de tri est composé d'un bâtiment de 3 000 m² comprenant une zone de stockage amont des encombrants en vrac (avec tri à la pelle-grappin), une zone de stockage aval des matières (en bennes ou en casiers) et une zone de conditionnement (mise en balle et démontage).

La zone de conditionnement comprend un atelier de déjantage des pneus, une presse à balles et une presse à polystyrène.

Service

Le site n'est pas directement accessible aux usagers. Les déchets issus des déchetteries sont accueillis de 7h à 17h du lundi au vendredi, ainsi que le samedi matin. Il fonctionne de 6 heures à 19 heures et le samedi de 7h à 13h.

En 2022, 1 458 tonnes d'encombrants valorisables (à trier), 802 tonnes de plâtre (transfert), 1 680 tonnes de cartons (transfert) et 8 364 tonnes de verre (transfert) ont été livrées à l'installation de tri-massification (ITM).

Après tri ou vérification de conformité, les produits ont été dirigés vers des filières de recyclage, de valorisation énergétique ou de stockage.

Exploitation

La direction du site, la gestion des flux et la maintenance sont assurées en régie par un responsable de site qui s'appuie sur 5 logisticiens, conducteurs d'engins et l'équipe maintenance mutualisée (1 ETP affecté).

Le transport et le traitement des matières sont assurés par prestation de service ou en régie (vers l'UVE ou l'ITM).

Flux de déchets entrants

Flux entrants	Origine(s)	Quantité	Evolution/2021
Encombrants	Déchetteries	1420 t	- 16,2 %
Cartons	Déchetteries	1 691 t	- 3,6 %
Cartons	Apports directs	0 t	0 %
Plâtre	Déchetteries	761 t	- 9,8 %
Verre	Collecte PAV CUGBM + apport CCLL (1 299 t)	8 364 t	0 %
Total		12 236 t	- 3,3 %

Flux de matières sortantes

Matières sortantes	Destination(s)	Type	Quantité (tonne)
Verre	Verrerie à Chalon (Verallia 71) et Ecoglass Italie	R	8 365
Cartons	Cartonnerie à Novillars (GEMDOUBS 25)	R	1 680
Flux issu des encombrants			
Plâtre	Unité de préparation pour recyclage à Molsheim (Ritleng Env 68)	R	802
Encombrants triés seuls			
Métaux ferreux + jantes	Centre de tri et transfert à Evans (ESKA) puis unité de broyage et de tri à Salaise (38)	R	277
Aluminium	DERICHEBOURG ESKA ENVIRONNEMENT à Franois	R	6
Plastiques rigides	VALORPLAST	R	16
Polystyrène		R	0
Pneus	Unité de rechapage et granulation à Saint-Vit (Alpha Recyclage 25) puis recyclage	R	84
Bois	Doubs Recyclage centre de transit à Devecey et de traitement à Ruffey les Beaune	R	38
Souches de déchets verts	Unité de broyage à Ruffey les Beaunes (Bourgogne Recyclages 21)	R	347
Meubles	Eco-organisme : ECO-MAISON	R	105
Encombrants incinérables	UVE Besançon (SYBERT 25)	VE	525
Combustible Solide de Récupération (CSR)	PAPREC site d'Aspach-Michelbach (68)	VE	77
Traverses de chemin de fer		S	0
Encombrants non valorisables		S	0
TOTAL			12 322

Modes de valorisation : R = Recyclage, VE = Valorisation Energétique, S = Stockage

Il subsiste toujours un stock sur site de matières en attente d'expédition. Cela explique la différence entre la somme des matières entrantes et la somme des matières sortantes. La différence est notamment due aux cartons des commerçants collectés par la Direction de la gestion des déchets de la CUGBM et qui transitent par l'ITM.

Par ailleurs, les flux ne représentant que de faibles quantités ne sont pas enlevés chaque année (polystyrène et plastiques souples par exemple).

Le tableau ci-dessous illustre les taux de valorisation des matières sortantes, calculés pour la totalité des flux entrants, pour les flux issus des déchetteries constituant les encombrants avant la mise en place de l'ITM (plâtre inclus) et pour les seuls encombrants triés.

	Tous flux ITM	Flux issu des encombrants	Encombrants triés seuls
Valorisation matière	95,1 %	73,6 %	59,2 %
Valorisation énergétique	4,9 %	26,4 %	40,8 %
Sans valorisation	0	0	0

Finances

Le financement de cette activité est assurée par l'activité déchetterie, en lieu et place des coûts relatifs au transport et au stockage des encombrants.

ITM	Dépenses	Recettes
Investissement	118 651 €	176 724 €
Fonctionnement	959 633 €	381 181 €
<i>Dont charges de personnel</i>	388 068 €	
TOTAL BUDGET 2022	1 078 284 €	557 904 €

Faits marquants 2022

Le flux d'encombrants est au même niveau qu'en 2021.

Des synergies ont été mises en place avec le centre de tri.

Perspectives 2023

Le projet de développement de la massification en déchetterie par des moyens logistiques adaptés sera mis en place.

Une attention particulière sera aussi mise sur les conséquences de l'arrivée de nouvelles REP en déchetteries sur le fonctionnement de l'ITM.

7. Valorisation énergétique

Le SYBERT dispose d'une usine d'incinération avec valorisation énergétique (UVE), mise en service par la Ville de Besançon en 1971 et transférée au SYBERT en 2004. Par arrêté préfectoral, sa capacité est de 42 000 t/an d'ordures ménagères résiduelles et de 3 000 t/an de boues de la station d'épuration.

Équipement

L'UVE est composée d'un bâtiment de 4 000 m² comprenant 4 lignes d'incinération. Les 2 premières ont été arrêtées en 2002, et la ligne de 1976 le 26 décembre 2021. Seule la ligne de 2002 est encore en fonctionnement. Une fosse de 3 000 m³ utile permet le stockage amont des déchets. L'unité dispose d'une zone d'extraction et de stockage avant traitement et valorisation des mâchefers.

La ligne de 2002 est équipée d'une chaudière verticale produisant de l'eau surchauffée (350°C - 40 bars) et un turbo alternateur de 750 KV. Les 3 lignes qui ne sont plus en activité seront déconstruites au cours de l'année 2023.

L'énergie dégagée lors de la combustion des déchets est récupérée et valorisée sous forme d'électricité (majoritairement autoconsommée) et de chaleur sur le réseau de chauffage urbain de Planoise et des Hauts du Chazal. L'énergie produite par l'UVE couvre environ 30 % des besoins annuels du réseau.

Service

Le site n'est pas directement accessible aux usagers. Les déchets résiduels sont accueillis de 7h à 22h du lundi au vendredi ; parfois le samedi en rattrapage de jours fériés. L'UVE fonctionne 24h/24.

En 2022, **40 529 tonnes** de déchets ont été livrées à l'UVE dont **30 389 tonnes** d'ordures ménagères résiduelles (OMR) pour les membres du SYBERT soit une diminution de 2,8 % de la part OMR par rapport à 2021.

Exploitation

Le SYBERT est titulaire de l'arrêté préfectoral d'exploiter, et la responsabilité du site est supportée en régie par la responsable d'activité pouvant s'appuyer sur l'expertise des services mutualisés du Pôle industriel du SYBERT.

L'exploitation du site est confiée à l'entreprise VALAXION, filiale détenue par les sociétés ENGIE Réseaux, PAPREC Energies Opérations et le groupe Bonnefoy. L'effectif représente 28,5 ETP. Le marché public global de performance de conception, réalisation des travaux de modernisation et de restructuration de l'UVE, son exploitation et sa maintenance, couvre une période ferme de 6 ans à compter du 6 décembre 2018.

Flux de déchets entrants

2022	Tonnage	Evolution	kg/hab	Evolution
GBM	27 060 t		138	- 2,76 %
CCLL	2 628 t		103	- 2,93 %
CCVM (25)	701 t		98	- 3,74 %
Total SYBERT	30 389 t		133	- 2,80 %
Erreurs de tri	3 430 t	- 6,2 %		
Incinérables issus de déchetterie et de l'ITM	3 626 t	- 2,3 %		
Déchets non ménagers	3 044 t	- 74,7 %		
Dépannages d'installations voisines	40 t	- 97,8 %		
TOTAL entrant	40 529 t	- 22,7 %		
Balles année précédente	0 t			
Déchets exportés	3 068			
Stock de balles année en cours	855			
TOTAL traité	36 606	- 30,2 %		
Boues de la station de Port Douvot	0			

	2022			
Collectivités	CUGBM	CCLL	CCVM	SYBERT-Usager
Habitants	195 745	25 427	7 161	228 333
OMR (tonne)	27 060	2 628	701	30 389
kg/habitant	138,2	103,4	97,9	133,1
	2021			
Collectivités	CUGBM	CCLL	CCVM	SYBERT-Usager
OMR (tonne)	27 828	2 707	728	31 263
kg/habitant	143,1	106,9	101,8	137,8

Sous-produits sortants (total)

2022	Destination(s)	Quantité (tonne)	Ratio (kg/t)	Taux de valorisation
Mâchefers	Stock début année	3 289		
	Stock fin année	1 391		
	Valorisation entreprise VERMOT TP à Gilley (25)	6 474	158,6	84,1 %
	Centre de stockage pour déchets non dangereux à Fontaine-les-Clerval (SITA 25)	642		
Métaux ferreux	Fonderie d'ARCELOR-MITTAL à Florange (57)	536	14,6	99 %
Métaux non-ferreux	Fonderie de BAUDELET METAUX à Blaringhem (59)	54	1,5	64,2 %
Résidus d'épuration des fumées	Centre de stockage pour déchets dangereux de SITA à Vavre (70)	791	21,6	
Cendre de sous chaudière ligne de 2002	Centre de stockage pour déchets dangereux de SITA à Vavre (70)	285	7,8	

Il existe par ailleurs un effet stock sur les métaux ferreux et non-ferreux, les campagnes de déferraillage ayant lieu 2 fois par an.

Valorisation énergétique

Le rendement de valorisation énergétique (Pe) se calcule selon la formule définie dans l'arrêté du 28 décembre 2017 : $Pe = 1,089 * [(2,6 * Eep + 1,1 * Ethp) - (2,6 * Eea + 1,1 * Etha + Eca)] / (0,97 * 2,371 * \text{tonnage entrant})$.

	Production d'énergie	Achat d'énergie
Energie potentielle des déchets (PCI générique de 2 044 thermies par tonne)	86 259 MWh	
Energie valorisée	54 561 MWh	
dont vapeur valorisée sur le réseau	52 300 MWh	
dont autoconsommation	2 261 MWh	
Energie électrique produite	5 115 MWh	
Energie externe (gaz)*		1 236 MWh
Electricité achetée		292 MWh
Taux de valorisation	90 %	

(*) Définition « Energie externe achetée » : apport énergétique annuel du système en combustibles servant à la production de vapeur.

Le rendement de valorisation énergétique Pe est de 90 % (calcul réalisé suivant l'arrêté du 28 décembre 2017 modifié par l'arrêté ministériel du 3 décembre 2020).

L'unité est considérée comme une unité pouvant bénéficier d'un taux réduit de TGAP car excédent le seuil de 65 % de taux de valorisation fixé par la LOF du 29 décembre 2017.

L'arrêté du 7 décembre 2016, transposition en droit français du taux de valorisation européen, permet de calculer le rendement européen R1. Le seuil à atteindre pour les unités mises en service avant 2009 est de 60 %.

Par l'application de **la formule européenne** avec le facteur de correction climatique, le R1 est de 86,2 %. L'unité a le statut d'unité de valorisation énergétique des déchets selon les règles de calcul européennes.

Suivi environnemental

Le SYBERT et son exploitant effectuent un autocontrôle continu des conditions de fonctionnement et des rejets atmosphériques et aqueux de l'UVE. Les données sont archivées informatiquement de façon systématique et font l'objet de rapports journaliers et mensuels internes ; de rapports trimestriels et annuels remis à l'autorité de contrôle de l'Etat (DREAL).

La DREAL effectue au moins une inspection annuelle. Deux inspections ont été menées au cours de l'année 2022 : la première ayant pour thème les registres de déchets et le contrôle vidéo des apports, a été menée le 26 octobre 2022 ; la seconde, le 15 décembre 2022, portait sur les rejets atmosphériques.

Les teneurs dans les rejets atmosphériques sont également mesurées par un organisme extérieur : 2 campagnes de mesures par ligne sont réalisées chaque année. Depuis 2007, à la demande de la Commission locale d'information et de surveillance (CLIS), la 2ème campagne de mesures est effectuée dans le cadre d'un contrôle inopiné, déclenché par la DREAL sans que l'exploitant en soit préalablement informé.

Les mesures ont été réalisées le 14 juin 2022 et du 24 au 26 octobre 2022 (contrôle inopiné).

Lors des contrôles ponctuels, toutes les mesures sont conformes en termes de concentrations et de flux pour les 2 lignes.

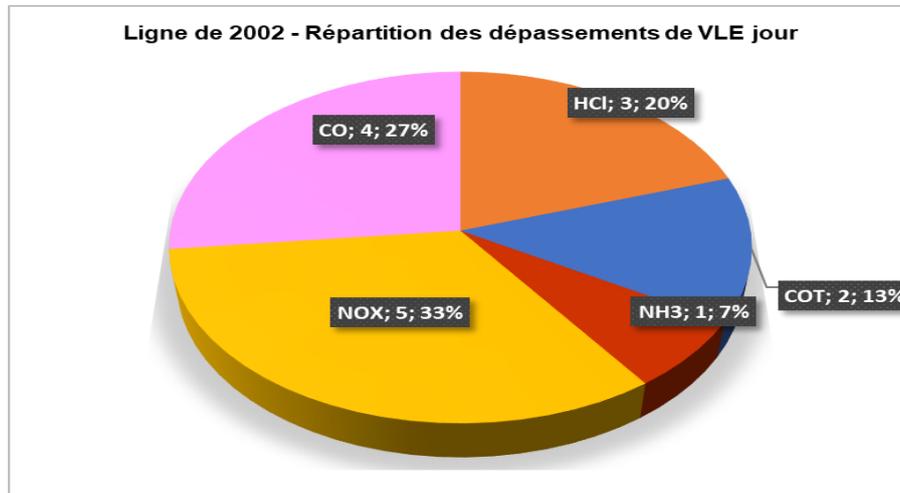
En termes de rejets et de surveillance en continu de l'installation, le tableau suivant retrace le fonctionnement de l'unité :

Synthèse du fonctionnement 2022	Ligne de 2002
Cumul des anomalies de température (non-respect de l'obligation de T2S > 800 °C)	33 h
Température moyenne dans la chambre de combustion	1 027 °C
Cumul des dépassements de rejets atmosphériques (maximum 60 h autorisé)	11h30
Cumul de l'indisponibilité des mesures (maximum 10h/60 h)	2h50
Temps de fonctionnement	7 738,5 h
Taux de disponibilité de la ligne	88,3 %

Suivi des rejets atmosphériques :

En 2022, 15 dépassements de la valeur limite à l'émission journalière ont été enregistrés sur la ligne de 2002 contre 17 en 2021.

La répartition des paramètres suivis dans le cadre de l'arrêté d'autorisation d'exploiter est indiquée dans le graphe ci-dessous :



Sur la ligne de 2002

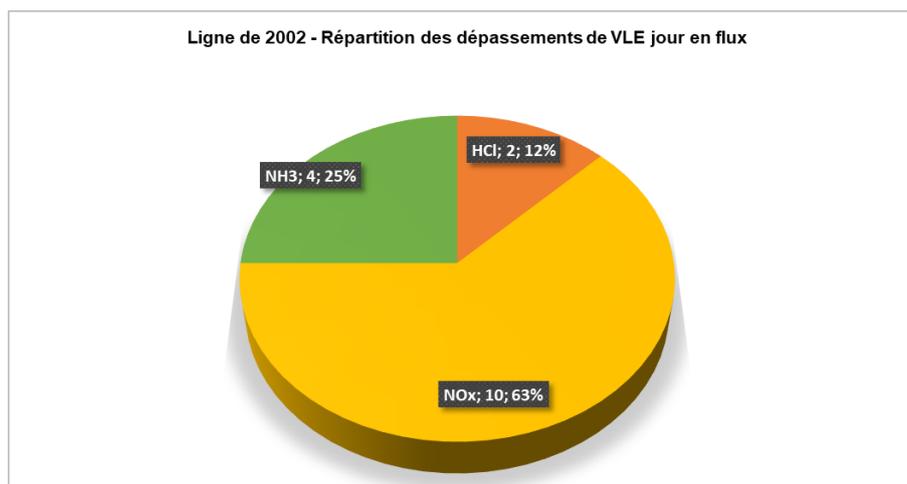
Les dépassements de moyenne journalière en CO et COT résultent de coupures électriques et d'arrêts de sécurité pendant lesquels les perturbations de combustion engendrent des pics CO 10 minutes et COT.

Les dépassements de moyenne journalière en HCl sont consécutifs à des dysfonctionnements au niveau des postes de préparation et d'injection des réactifs : mauvais écoulement du bicarbonate dans le silo.

Les dépassements sur les NOX et l'ammoniac sont dus à des dysfonctionnements de la tour catalytique : encrassement et difficultés de régénération de la SCR.

En termes de flux, 16 dépassements de la valeur limite à l'émission journalière ont été enregistrés pour l'année 2022, contre 13 en 2021 .

La répartition des paramètres suivis dans le cadre de l'arrêté d'autorisation d'exploiter est indiquée dans le graphe ci-dessous :



14 dépassements (NOX et NH3) sur les 16 enregistrés sont liés aux difficultés rencontrées lors des dysfonctionnements de la tour catalytique.

Surveillance de l'impact sur l'environnement

Dès 2005 et conformément à l'article 26.8 de son arrêté d'autorisation d'exploiter, le SYBERT a mis en place un programme de surveillance de l'impact de son usine d'incinération sur l'environnement.

Celui-ci est basé principalement sur des mesures de dioxines et furanes (PCDD/F) et de métaux lourds (cadmium, plomb, mercure...) dans les lichens :

- les prélèvements sont réalisés chaque année, au printemps, par la société AAIR LICHENS, sur 7 points (5 points de références auxquels s'ajoutent 2 points complémentaires de comparaison), afin de pouvoir établir un suivi temporel. En 2022, les 5 points hors panache ajoutés en 2020 (en amont et en aval de l'unité) ont été maintenus dans le suivi ;
- les analyses sont effectuées par le laboratoire CARSO de Lyon.

Après comparaison des valeurs mesurées et des valeurs significatives par rapport au bruit de fond, selon les valeurs seuils définies pour les lichens, il peut être précisé que :

- Aucune valeur n'a dépassé depuis le début du suivi le seuil limite de 20 ng/kg I-TEQ, valeur pour les lichens au-delà de laquelle il est considéré qu'il y a des retombées non-banales. L'introduction de dioxines et furanes dans l'alimentation sur les secteurs suivis au vu des retombées annuelles est improbable ;
- En 2022, l'ensemble des concentrations relevées sont stables par rapport à 2021, avec des variations plutôt ponctuelles à mettre en relation avec des influences locales potentielles. Un point présente une concentration un peu plus élevée que les 4 autres points situés dans le panache ;
- Sur 10 ans, il est constaté une décroissance des retombées annuelles en dioxines et furanes.
- Aucune retombée métallique n'est importante. La charge métallique est stable et s'accroît pour un unique point dans le panache qui sera à surveiller en 2023.

Le programme de surveillance est complété par des analyses de dioxines et furanes dans du lait de vache prélevé au printemps, à moins de 3 km autour de l'usine d'incinération. Depuis plusieurs années, un suivi est effectué sur trois exploitations agricoles :

- les prélèvements sont effectués par l'APAVE,
- les analyses sont également réalisées par le laboratoire CARSO de Lyon.
- Les mesures de dioxines et furanes dans le lait prélevées sur 3 exploitations agricoles dans un rayon de 3 km autour de l'usine d'incinération, restent très stables et à un niveau très bas, 13 fois inférieures au seuil de commercialisation du lait et très inférieures au seuil « objectif qualité à atteindre ».

Depuis 2012, le SYBERT fait réaliser une seconde campagne sur le lait à l'automne. Celles-ci n'ont pas montré de différences notables avec les campagnes récurrentes réalisées au printemps.

Finances

La contribution appelée aux adhérents se monte à 160 € HT par tonne.

VALORISATION ENERGETIQUE	Dépenses	Recettes
Investissement	3 946 588 €	2 880 382 €
Fonctionnement	7 603 972 €	8 656 906 €
<i>Dont charges de personnel</i>	<i>207 788 €</i>	
TOTAL BUDGET 2022	11 550 560 €	11 537 288 €

Faits marquants 2022

L'année 2022 est la première année avec une seule ligne d'incinération en fonctionnement, la ligne de 1976 ayant été définitivement arrêtée fin 2021.

Perspectives 2023

Sur 2023, sont programmées :

- la déconstruction des lignes historiques,
- la restructuration du site,
- la mise en œuvre d'un analyseur de mercure pour les rejets atmosphérique (BREF).

Suite au dépôt du dossier de réexamen fin 2020, un nouvel arrêté complémentaire d'autorisation d'exploiter prenant en compte l'arrêté ministériel du 12 janvier 2021 relatif aux meilleures techniques disponibles (MTD) applicables aux installations d'incinération devrait être rédigé par l'inspection des installations classées pour une mise en application au 3 décembre 2023.

8. Communication

Le SYBERT mène des actions de communication portant sur le syndicat et l'ensemble de ses activités. Il communique auprès de ses adhérents, du grand public, de ses publics relais, de ses élus et des médias.

Finances

Le budget communication couvre les frais liés au fonctionnement du pôle communication et à la communication institutionnelle. Pour 2022, il s'élève à 9 431,74 €.

Équipements

Le SYBERT dispose de supports numériques et papiers destinés à ses différents publics.

Service

Le service communication est composé de deux agents. Il s'appuie sur des prestataires de service pour la maintenance de son site internet, la réalisation de vidéos, la conception graphique et l'impression de supports.

Exploitation et faits marquants 2022

Le SYBERT dispose d'une chaîne Youtube (1 977 abonnés, 56 906 vues en 2022 soit 966 807 depuis sa création en octobre 2012) qui accueille de nombreuses vidéos (retransmission de direct, vidéos de sensibilisation et modes d'emplois), d'une page Facebook (1 312 personnes aiment la page et 1 570 y sont abonnés) et d'un site internet (99 052 visites en 2022).

Les pages les plus visitées sont : la page « Que faire de mes déchets ? », les pages des déchetteries, celle de la demande de badge d'accès en déchetterie pour les particuliers, et les solutions pour réduire les déchets.

En 2022, le SYBERT a fait paraître 4 lettres d'information, une par trimestre. Ces bulletins ont été envoyés aux destinataires habituels : agents, élus et élus-délégués du SYBERT, parlementaires, maires, référents communes, partenaires institutionnels et associatifs, entreprises, prestataires, médias, soit un total de 833 contacts.

16 communiqués et dossiers de presse ont été envoyés au cours de l'année 2022, ayant - entre autres - pour sujets : la fermeture du four le plus ancien de l'UVE, le concours de la collecte de piles (début/fin), les changements d'horaires en déchetterie (été/hiver), la brûlure à l'acide d'un valoriste, les ouvertures de nouveaux sites de compostage collectif, la démarche participative, la collecte de jouets en partenariat avec Ecosystem...

La vie du service communication a notamment été rythmée cette année par l'organisation et le déroulement de la démarche participative « Dans vos idées, rien à jeter ! Parlons déchets », par la création de plusieurs campagnes de communication pour des événements de prévention et par la création d'une campagne de sensibilisation sur le compostage en pied d'immeuble.

L'expertise du SYBERT en terme de traitement et de prévention des déchets commence à être largement connue et reconnue, se traduisant par des sollicitations régulières de différents médias, nationaux, régionaux ou locaux : un article papier pour Géo magazine, un article web de France 24 et un autre de Reporterre, une entrevue lors du journal télévisé de France 3 Franche-Comté, trois entrevues à Radio Sud Besançon, deux entrevues dans l'émission « Paroles d'Experts » sur France Bleu Besançon et plusieurs articles papier ou web dans la presse locale (L'Est Républicain, macommune.info) et les magazines communaux (Plus Grand Besançon, Besançon Votre Ville, Ornans Vallée des Vies...).

La web-série "Déchets : action ou vérité ?", développée en 2021 avec l'Association, l'Adomo et plusieurs syndicats de la région, a remporté le prix « Communication responsable » en mai 2022, lors des Trophées du CercleCom, cercle des professionnels de la communication en région Bourgogne-Franche-Comté.

Démarche participative

Composée de 7 réunions grand public, 2 réunions réservées aux professionnels et associations, 6 interventions scolaires (du primaire au lycée) et une consultation en ligne, le tout entre mi-septembre et mi-décembre, la consultation citoyenne « Dans vos idées, rien à jeter ! Parlons déchets. » a nécessité :

- le recrutement d'une agence de concertation spécialisée dans les thématiques environnementales,
- la création d'un « escape game » dédié au traitement des déchets sur le territoire du SYBERT,
- la configuration d'une consultation citoyenne sur la plateforme « Les Ateliers Citoyens » de la Ville de Besançon,
- l'organisation pratique des rendez-vous (location de salle et de matériel, traiteur...)
- la création d'une identité graphique propre, en lien avec la charte graphique du SYBERT,
- ainsi que la mise en œuvre d'un plan de communication conséquent (achat d'espaces publicitaires, diffusion papier et digitale...).

Malgré une faible participation, les propositions faites lors des différentes réunions ont permis de conforter le choix des actions du plan de mandat et du PLPDMA 2020-2026.

Prévention

Au-delà des actions de préventions régulières (e.g. sessions de découverte du centre de tri, permanences couches lavables, concours de collecte de piles et batteries usagées), la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) a donné l'occasion au SYBERT d'organiser des événements grand public et de communiquer de manière plus exceptionnelle :

- la **conférence de Jérémie Pichon** à Micropolis, Besançon, le 18 novembre, a permis une retransmission en direct sur Youtube et Facebook ; 25 visiteurs ont pu suivre la conférence depuis chez eux, en plus des 200 spectateurs présents sur place. Une autre conférence a également eu lieu à Ornans, le 19 novembre, sans retransmission ;
- la **fête du réemploi et de la réparation** a reçu la visite de plus de 450 personnes de 10 h à 18 h le dimanche 27 novembre, à Saône.

2022 a également vu la naissance du label « SYBERT engagée ! » pour les collectivités et associations du territoire. Tous les supports de communication ont été créés en interne (label, dossier d'inscription, site internet...), et une campagne d'information a été menée de manière ponctuelle tout au long du 2^e semestre (mailing, article clé en main, communiqué de presse...).

Compostage

Des communications de formes diverses ont été réalisées tout au long de l'année pour valoriser les différentes actions du service Valorisation Organique : distribution de compost, vente de composteurs individuels, formation et vente de lombricomposteur, formation de référents compostage... Des supports spécifiques ont notamment été créés et adaptés pour annoncer l'ouverture des 10 nouveaux sites de compostage de quartier (flyers, affiches, mailing...).

Le compostage en pied d'immeuble a été mis à l'honneur en décembre 2022 grâce à une campagne de communication au ton décalé : surfant sur la période des fêtes de fin d'année, l'idée d'offrir une batterie de composteurs à sa copropriété, grande ou petite, a été soufflée aux habitants. A travers un visuel présentant un composteur affublé d'un beau ruban rouge, les habitants du territoire ont pu découvrir cette bonne idée de cadeau, utile et à prévoir entre voisins, sur plusieurs affichages en ville (à l'arrière de bus) et en périphérie (écrans de stations-services, 12 et 8 m²), à la radio (Plein Air et France Bleu Besançon), dans la presse locale (L'Est Républicain, Hebdo 25, La Presse Bisontine, macommune.info...) et sur Facebook (campagne sponsorisée). Une prolongation de cette communication décalée est prévue en 2023, pour la Saint-Valentin notamment.

Centre de tri

Une carte interactive permettant aux usagers de connaître la destination des déchets traités au sein du SYBERT a été développée par IDFR (titulaire du marché « Gestion du site internet ») et mise en ligne en mars.

Le service Communication a régulièrement rappelé les bons gestes de tri au travers de publication Facebook, suite à des erreurs de tri particulièrement remarquées : excréments, carcasse de mouton, batteries au lithium... Ces messages reçoivent généralement beaucoup d'attention de la part des internautes.

En juin 2020, un jeune valoriste a été brûlé dans l'exercice de ses fonctions. En cause ? Une bouteille d'acide sulfurique, opaque et pleine, qui s'est probablement ouverte lors de son passage dans le process du centre de tri. Un communiqué de presse a été émis et a occasionné plusieurs retombées médiatiques, dont un reportage France 3 Franche-Comté, avec une entrevue du blessé, et un entretien du Président sur France Bleu Besançon.

Déchetterie

Le service Communication a accompagné le service Déchetterie lors d'opérations ponctuelles, récurrentes ou non : actions de protection de la biodiversité (fauchage tardif et installation de nichoirs) en février, suspension du service de collecte d'amiante en mars, dons de palettes en bois en juin, collecte annuelle de jeux et jouets « Laisse Parler ton cœur » en novembre, travaux de mise en sécurité à la déchetterie de Thoraize de novembre à décembre...

Un système de sonorisation a été installé à la déchetterie de Pirey, en extérieur, et retransmet de la musique classique sur des créneaux de deux heures, couplée à des messages de prévention et d'information. Plusieurs résultats sont attendus : réduire - voire prévenir- les altercations entre usagers et agents-conseils ; et par conséquent le stress induit par ces discussions agitées ; mais aussi disposer d'un moyen de communication supplémentaire pour informer les usagers. Les horaires de diffusion sont à la discrétion des agents présents. D'autres solutions logicielles sont à l'étude pour diffuser des musiques modernes.

L'aménagement des horaires d'ouverture des déchetterie du territoire lors d'alertes canicules orange et rouge de Météo France a motivé la création de supports de communication dédiés pour informer rapidement les usagers : affiche aux entrées des déchetteries, flyer indiquant les horaires pour impression interne, modèles de visuels pour les publications Facebook et Google de début et de fin d'alerte... La mise à jour des horaires sur les fiches d'établissements Google des 16 déchetteries a été faite systématiquement.

Perspectives 2023

- Organiser des Journées Portes-Ouvertes (JPO) en juin,
- Recruter un(e) chargé(e) de communication digitale,
- Réaliser une refonte globale du site internet,
- Développer une application smartphone,
- Augmenter la présence sur les réseaux sociaux (Tik Tok, Instagram, LinkedIn...).

9. Qualité Sécurité Environnement

La QSE (Qualité Sécurité Environnement) est une activité transversale sur l'ensemble du SYBERT. Elle intervient pour chaque service en soutien, dans le cadre de l'amélioration continue et de la prévention des risques, notamment lors des accueils aux postes des nouveaux agents, l'analyse d'incidents ou d'accidents et la mise en place d'actions correctives, l'aide à l'élaboration de protocoles de chargement / déchargement ou de plans de prévention, le suivi des formations et des habilitations, le suivi des arrêtés préfectoraux d'exploitation...

Service

L'équipe est composée de 3 personnes placées sous la responsabilité du directeur du SYBERT : un cadre-expert et deux techniciens.

Exploitation et faits marquants 2022

Qualité

Dans le cadre de la RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise), le projet de capitalisation des connaissances pour l'ensemble des agents sera poursuivi et développé au cours de l'année 2023.

Environnement

Accompagnement des services pour la mise en œuvre de TRACKDECHETS

TRACKDECHETS est une plate-forme étatique visant à simplifier la traçabilité des déchets dangereux. La signature des bordereaux de suivi de déchets dangereux (BSD) était obligatoire à partir du 1er janvier 2022 (avec une tolérance de 6 mois) via cette plate-forme. Auparavant, les BSD étaient en version papier.

Les déchets dangereux concernés étaient notamment les REFIOM et mâchefers pour l'UVE ainsi que les déchets dangereux apportés par les ménages en déchetterie.

Le SYBERT a réussi à mettre en œuvre ce dispositif avec ses différents prestataires de collecte et de traitement avant l'échéance réglementaire.

Suivi des FDS

Le référencement des fiches de données sécurité (FDS) a été réalisé pour les différents services du SYBERT.

Les différentes FDS ont été analysées par l'ACFI : certains produits identifiés comme plus dangereux ont été remplacés. Cette analyse a permis de préciser, en outre, les consignes d'utilisation (stockage et EPI) à respecter.

En complément, une procédure avant achat d'un nouveau produit a été mise en œuvre pour recenser ledit produit et analyser sa FDS avant utilisation. Cette procédure intervient en lien avec la Médecine de Prévention et a pour but d'utiliser les produits les moins nocifs pour les agents.

Mise à jour des registres de déchets entrants et sortants suite à l'évolution de la réglementation

La mise à jour concernait les registres du pôle (CDT + ITM) et de l'UVE. Chaque entrée et chaque sortie doit être consignée dans ces registres avec les dates, heures, poids, type et code de déchets, numéro de BSD le cas échéant, coordonnées du producteur et du transporteur, numéro de récépissé de transport...

Amiante

Conformément à la réglementation en vigueur, les modes opératoires liés à l'amiante ont été réalisés et soumis avec succès à l'avis du CHSCT en juin 2022.

Ceux-ci concernent actuellement : l'accueil en déchetterie de l'amiante (suspicion) apporté par les usagers et la gestion des éventuels dépôts sauvages devant une déchetterie.

Les modes opératoires, après une analyse des risques, détaillent les méthodes de travail et les moyens techniques mis en œuvre retenus.

L'amiante a ainsi pu être accueilli le 20 octobre 2022 avec la mise en œuvre du mode opératoire correspondant et a fait l'objet d'analyse d'empoussièrement en fibres d'amiante pour vérifier la non-dangerosité vis-à-vis du personnel et vis-à-vis de l'environnement lors de l'opération.

Sécurité

- Analyse des différents accidents ou incidents et suivi des actions correctives : en 2022 se sont produits 8 accidents (dont 2 hors SYBERT : Interim maintenance avant embauche et valoriste acide), 5 presqu'accidents, 7 départs de feu et 1 suspicion de découverte d'amiante sur le pôle industriel.
- Suivi et programmation des formations des agents et des habilitations nécessaires à l'exercice de leurs métiers en sécurité.
- Préparation des accueils aux postes des nouveaux agents et mise à jour pour les anciens.
- Mise à jour et réalisation de nouvelles procédures selon les besoins des services et les besoins identifiés dans le document unique ou après analyse d'incident / d'accident : mise à jour des procédures liées aux remontées d'alarme sur le pôle et en déchetterie, procédure de suivi d'absence de plantes invasives, procédure en cas d'absence d'un collaborateur lors de la prise de poste...

Perspectives 2023

En plus des activités usuelles de la QSE (analyse d'incidents, mise à jour de procédures, suivi et programmation des formations...), les perspectives pour l'année 2023 porteront sur le développement du projet de capitalisation des connaissances pour les agents du SYBERT au travers de la mise à jour du document unique d'évaluation des risques.

La problématique liée à l'amiante sur le pôle industriel devra également être traitée en cas de suspicion de découverte sur site, avec rédaction des modes opératoires et plans de retrait correspondants.

10. Maintenance

Le service maintenance réalise des missions sur l'ensemble des sites de production, tels que le centre de tri, l'installation tri-massification (ITM), les déchetteries et les équipements de compostage.

Service

Le service Maintenance a une activité transversale sur le SYBERT. Il est composé de 7 agents de maintenance en 2022.

Exploitation et faits marquants 2022

Ce service est basé sur le Pôle Industriel, où il intervient majoritairement et notamment en astreinte 7j/7 et 24h/24.

Ses missions restent étendues à l'ensemble des sites de collecte et de traitement du SYBERT.

Agents

- 9490 heures effectuées (dont 550 en heures supplémentaires).
- 3 mouvements d'effectifs (1 départ et 2 recrutements).
- Age moyen de l'équipe : 33,5 ans.

Equipements

- 2 086 équipements référencés dans l'outil interne de maintenance (tous secteurs confondus).
- 169 visites de maintenance sont recensées pour le contrôle, le suivi et l'entretien de ces équipements.
- 91 visites sont réglementaires.
- Cet état n'intègre pas les opérations d'entretien courant ni les dépannages.
- 23 véhicules et engins.

Pour le cas du Pôle Industriel, ce sont :

- environ 130 équipements installés sur le process.
- 80 équipements sont des convoyeurs, représentant une longueur de bande cumulée de 1 300 mètres linéaires.
- 7 presses et compacteurs.
- 3 trieurs optiques.
- 2 cribles rotatifs.

Pour le cas des déchetteries :

- 1434 équipements sont référencés, lesquels intègrent 45 visites d'inspection dans la liste globale des visites de maintenance.

Le process du centre de tri en 2022 a comptabilisé 3 300 heures de fonctionnement, correspondant à un taux de disponibilité de 90,5 %.

21 marchés couvrent les prestations maintenance externalisées en 2022 (hors marchés de fourniture de pièces seules, lesquels sont répartis entre des consultations simples et des marchés transversaux à l'échelle du SYBERT ou du GBM).

Principales interventions et travaux en 2022

- Remplacements de 11 bandes de convoyeur et 160 ml de bavettes d'étanchéité.
- Remplacements de composants lourds sur les équipements (remise en état Ovap avec modification cycle de démarrage, galets de trommel, motoréducteurs, bélier presse à paquet, bélier compacteurs, 7 tambours...).
- Finalisation de l'intégration des équipements des déchetteries dans l'outil de maintenance (suivi des VGP).
- Création d'un magasin de pièces critiques sur la partie électrique.
- Gestion du magasin d'EPI pour la protection contre la COVID-19.

Travaux liés à la sécurisation des interventions en relation avec le Service QSE

- Participation à la sécurisation du site.
- Participation à la protection incendie renforcée du site.
- Plans de formations des agents.
- Amélioration ergonomie des agents.

En tout, 842 actions clôturées, dont 271 en déchetteries.

Perspectives 2023

- Démarche d'amélioration continue du process, pour maintenir le meilleur taux de disponibilité.
- Mettre à bien le projet « Clean Project » avec la recherche de solution pour le captage de la poussière (pollution intérieure au bâtiment) et rendre plus ergonomique le nettoyage.
- Captage des produits polluants le process, type « fines » issus des matières fibreuses.
- Evolution du dispositif magasinage et du champ d'action (EPI, pièces mécaniques).
- Evolution du volume des marchés et contrats pour favoriser la réactivité des interventions en cas de panne.
- Amélioration technique continue des postes de travail (sécurité des agents).
- Renforcer l'acquisition de données mesurées sur le process (capteurs, caméras intelligentes...).
- Recruter et développer les compétences internes et optimiser les moyens de la régie.
- Capitalisation des connaissances et expériences.
- Intégrer le processus d'économie circulaire dans les actions de maintenance.
- Intégrer la réorganisation horaire du centre de tri.

11. Démarche RSE (Responsabilité Sociétale Entreprise)

Axe QVT (Qualité de Vie au Travail)

En 2022, le SYBERT a lancé des actions d'améliorations de la QVT de ses agents, prestataires et usagers.

Actions	Lieu(x)
Aménagement des horaires en déchetterie en cas de canicule (fermeture partielle en cas d'alerte orange ou rouge canicule)	Toutes les déchetteries
Installation de moustiquaires (lutte contre les mouches) pour les bureaux	Pôle Valorisation des Déchets
Création d'une terrasse ombragée	Pôle Valorisation des Déchets
Aménagement de la terrasse (table, fleurs, parasol)	Pôle Valorisation des Déchets
Installation d'aérosols parfumés dans les couloirs	Pôle Valorisation des Déchets
Dotation en EPI de harnais postural pour tous les agents du service Valorisation Organique afin de limiter la pénibilité	Sites de compostage
Acquisition d'une tarière afin de remplacer les retournements de compost à la pèle	Sites de compostage
Installation de portes vélos	Pôle Valorisation des Déchets
Mise en place d'armoires chauffantes pour permettre le séchage des vêtements mouillés	Pôle Valorisation des Déchets

Axe biodiversité

En 2022, le SYBERT a engagé une démarche visant à améliorer la prise en compte de la biodiversité sur l'ensemble de ses sites (site industriel de Planoise et 16 déchetteries). A ce titre, 3 types d'actions ont été menés :

- **la mise en place de zones de fauche tardive** : celles-ci offrent des lieux refuges à certains animaux et insectes pollinisateurs, qui vont eux aussi servir de nourriture pour les oiseaux. La fauche tardive permet également de protéger les sols en les préservant de la sécheresse en été ;
 - ➔ au total, 9 déchetteries ainsi que le pôle industriel disposent de zones de fauche tardive délimitées, soit une surface de 800 m² ;
- **l'installation de prairies fleuries** : celles-ci offrent des bénéfices similaires à la fauche tardive. De plus, elles maintiennent un équilibre de diversité d'espèce végétale qui se répercute sur la santé des sols (divers systèmes racinaires), les insectes pollinisateurs (diversification et augmentation) et un visuel du site amélioré (fleurs et couleurs) ;
 - ➔ 5 déchetteries ont fait l'objet de semences de prairie fleurie, sur une surface de 200 m² environ ;
- **la mise en place de plusieurs nichoirs dans les déchetteries** : cette action présente un intérêt de préservation de certaines espèces d'oiseaux, notamment cavernicoles, qui ne trouvent plus de points de nidification dans les zones fortement urbanisées ;
 - ➔ 14 nichoirs ont été installés en 2022, sur 11 sites (10 déchetteries et pôle industriel) ; tous les nichoirs ont été occupés pendant la période de nidification.

Outre l'intérêt pour la biodiversité, ces actions permettront également - à terme - d'améliorer le cadre de vie des agents du SYBERT et l'esthétique des déchetteries pour l'accueil du public.

Axe social et solidaire

- **Déchetterie** : 16 582 effectuées en insertion (TRI/Emmaüs/INTERMED).
- **Tri** : 50 180 heures effectuées en insertion (GARE BTT, 43 % sortie positive)
- **Nettoyage et réparations des effets d'habillement SYBERT** : 694 heures réalisées (BTS)
- **Réorganisation du SYBERT** : 57 postes recalibrés à la hausse.

12. Administration

Les équipes du SYBERT sont réparties sur deux sites distincts, le Pôle Administratif situé à la City, siège du SYBERT, et le Pôle Industriel situé à Planoise, dans l'enceinte des équipements du SYBERT.

Équipe

L'équipe administrative est composée de sept personnes placées sous la responsabilité d'un Directeur Administratif et Financier (DAF) qui s'appuie sur un chargé de gestion administrative (marchés et assemblées), un cadre-expert finances, deux agents d'exécution, une assistante et un agent d'accueil ; un des agents d'accueil assure aussi les commandes de rotation de bennes dans les déchetteries et établit les rôles de facturation des apports en déchetteries.

Service

L'accueil du public est assuré les jours ouvrables de 9h à 12h et de 14h à 17h, du lundi au vendredi. Les badges d'accès en déchetteries sont délivrés par le Pôle Administratif du SYBERT.

Le Pôle Administratif assure également l'interface avec le Pôle Ressources Humaines Mutualisé de Grand Besançon Métropole et dans ce cadre, accompagne la gestion de 80 agents au 31 décembre 2022 (81 postes ouverts, dont 56 permanents et 24 temporaires).

Activité

L'exercice 2022 ne présente pas de contexte particulier dans l'exécution comptable, budgétaire et financière, dans la mise en œuvre juridique des marchés, dans la gestion RH des agents du SYBERT, excepté des difficultés liées à de longues absences pour maladie et un renouvellement, provoquant une instabilité du binôme d'exécution comptable (nouveaux agents à former).

Statistiques

	2022	Evolution 2021-2022
Nombre d'appels reçus (aboutis) - mutualisation de l'accueil téléphonique le 25 avril 2018	1 512	- 16,74 %
Nombre de visiteurs	1762	- 12,77 %
Nombre de badges délivrés	4 924	- 3,87 %
Nombre de courriers arrivés	532	- 0,93 %
Nombre de courriers envoyés	413	- 4,62 %
Nombre de mandats	3 571	- 11,63 %
Nombre de titres	1 212	- 14,59 %
Délai global de paiement moyen sur l'année	15,69 jours dont 12,33 pour le SYBERT et 3,36 pour le Comptable	+ 11,43 %
Nombre de marchés attribués (hors avenants notifiés) / consultations lancées	40 consultations lancées, à 1 ou plusieurs lots (6 procédures formalisées, 30 MAPA et 4 sans mise en concurrence), et 51 marchés signés	(marchés signés) - 10,53 %
Nombre de délibérations	87	+ 27,94 %

Faits marquants 2022

L'année 2022 a été marquée par une réorganisation du SYBERT, pour la mise en œuvre optimisée du projet de mandat axé autour de :

- **la diminution des déchets**, encadrée et promue par la loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire) avec des objectifs de réduction fixés,
- **la réduction de l'empreinte carbone**, dont les derniers rapports du GIEC (Groupe Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) en démontre l'urgence,
- **la maîtrise des coûts**, nécessaire pour la pérennité du SYBERT et le maintien des contributions des adhérents.

Pour ce faire, le projet de réorganisation s'est articulé autour de ces grands piliers :

- Augmentation de l'autonomie et de l'indépendance industrielle (régie) pour être le moins dépendant possible
- Augmentation de la connaissance, par le déploiement formel, de l'entreprise apprenante

Attention x temps (At) = connaissance (Homme et/ou Données)

&

Déchets + connaissance = richesse

&

Connaissance + expérimentation/pratique = Compétence

- Amélioration de la reconnaissance
Par la valorisation des métiers à leur juste valeur
En intégrant systématiquement la QVT (qualité de vie au travail)
- Préparation de l'avenir

Déchets + At = emploi

Ces grands piliers devront permettre de faire évoluer le SYBERT au-delà de sa mission de traitement de déchets vers des missions de valorisation des matières :

Déploiement d'écocentres Création de produits finis issus du réemploi

et de faire progresser son volet de producteur d'énergie, en concertation avec ses différents partenaires (adhérents et industriels).

De manière flagrante et depuis des années, la pierre angulaire de cette stratégie est la ressource humaine et la confiance qui lui est accordée, forte des réussites passées.

Concrètement, il s'agira de :

- Mieux trier sur les déchetteries (rebaptisées progressivement éco-centres) et de se donner les moyens de mettre en place les nouvelles REP (Responsabilités Elargies des Producteurs)
- Massifier en éco-centres
- Développer les actions prévention et d'information
- Développer le compostage
- Développer les projets industriels

Conséquences RH

Catégorie	Nb Postes possibles avant réorganisation			Nb de Postes possibles fin 2022		
	A	B	C	A	B	C
Nombre de postes	13	16	52	13	20	68
	81			101		

13. Performances financière et économique

Le SYBERT est un EPCI sans fiscalité propre. Par délibération du 30 octobre 2002, le SYBERT est assujetti à TVA depuis le 1^{er} janvier 2003.

Ses ressources sont essentiellement composées des contributions de ses membres appelées en partie à l'habitant (pour les compétences déchetteries, prévention, compostage valorisation organique et administration générale) et en partie à la tonne de déchets traités (pour les compétences tri des déchets ménagers recyclables et déchets incinérés avec valorisation énergétique).

Ses autres ressources proviennent de :

- ventes diverses de matières (les matières issues des déchetteries, du centre de tri, de l'installation tri massification et de l'usine d'incinération),
- vente de biens finis tels que les composteurs individuels bois et plastiques, les composteurs collectifs, les lombricomposteurs et les bioseaux,
- subventions de fonctionnement et d'investissement
- facturation des apports non-ménagers en déchetteries, à l'usine d'incinération et au centre de tri,
- soutiens de CITEO au titre du contrat unique mis en place en 2016, des recettes de ventes de matières de tri ; la majeure partie de ces recettes est reversée aux membres du SYBERT (en totalité, sur les ventes de matières).

En plus des dépenses obligatoires, telles que le remboursement de la dette, les charges de personnel mis à disposition par le Grand Besançon Métropole, les impôts et taxes, le SYBERT règle les dépenses suivantes :

- prestations de services pour la maintenance, le gardiennage et le traitement des déchets issus des déchetteries,
- prestation de services pour le tri des déchets dans le centre de tri et l'installation de tri-massification,
- fonctionnement de l'installation de tri-massification,
- aménagements et équipements nécessaires au fonctionnement et l'évolution de ses équipements industriels,
- construction/mise aux normes de chalets de compostage, composteurs individuels, collectifs, lombricomposteurs et bioseaux ainsi que les prestations inhérentes à ces installations comme la formation de réseau de guide-composteurs, la sensibilisation des ménages du SYBERT à la valorisation organique et au compostage,
- opérations de prévention des déchets avec des événements tels que l'opération de lutte contre le gaspillage alimentaire et la promotion de l'utilisation de changes réutilisables,
- acquisitions foncières pour des extensions de déchetteries, travaux de mise aux normes et d'aménagements divers sur différents sites de déchetteries,
- marché global de performance, notifié en septembre 2018 et mis en œuvre le 6 décembre 2018, portant sur la modernisation du four de 2002 de l'usine d'incinération des ordures ménagères (conception, réalisation en 2019), le démantèlement des fours des années 70 (à l'échéance de 2021), ainsi que l'exploitation de l'usine et le versement d'un GER annuel,
- diverses charges de gestion courante.

Le budget du SYBERT a été voté à hauteur de 36 655 479,74 € pour l'année 2022 (budget primitif, budget supplémentaire et décision modificative). Il a été réalisé à hauteur de 29 075 010,37 € au compte administratif en dépenses (hors résultats N-1).

Après prise en compte de l'excédent de fonctionnement de 2021 reporté partiellement sur 2022 (2 539 971,94 €), l'excédent de fonctionnement 2022 est de 5 025 163,53 €.

Après prise en compte du déficit d'investissement reporté (161 175,09 €), le résultat d'investissement est un déficit de 16 943,71 €.

Ce déficit, ainsi que le besoin de financement des restes à réaliser de 2022 sur 2023 (824 919,80 €) doivent être couverts par une affectation partielle de l'excédent de financement.

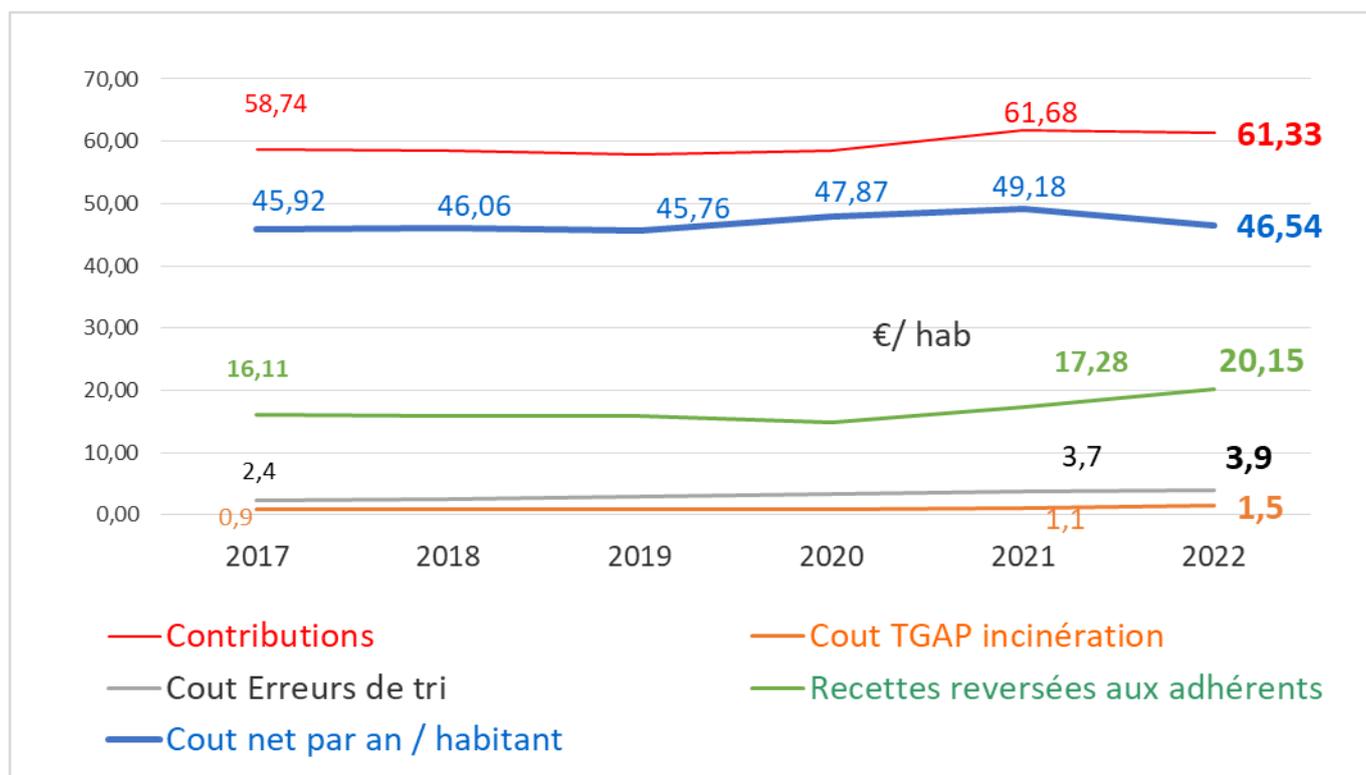
Équilibre global du CA 2022

L'encours au 31 décembre 2022 est de 22 822 659 € (soit 99,95 € par habitant sur la base 2021 de 228 333 habitants).

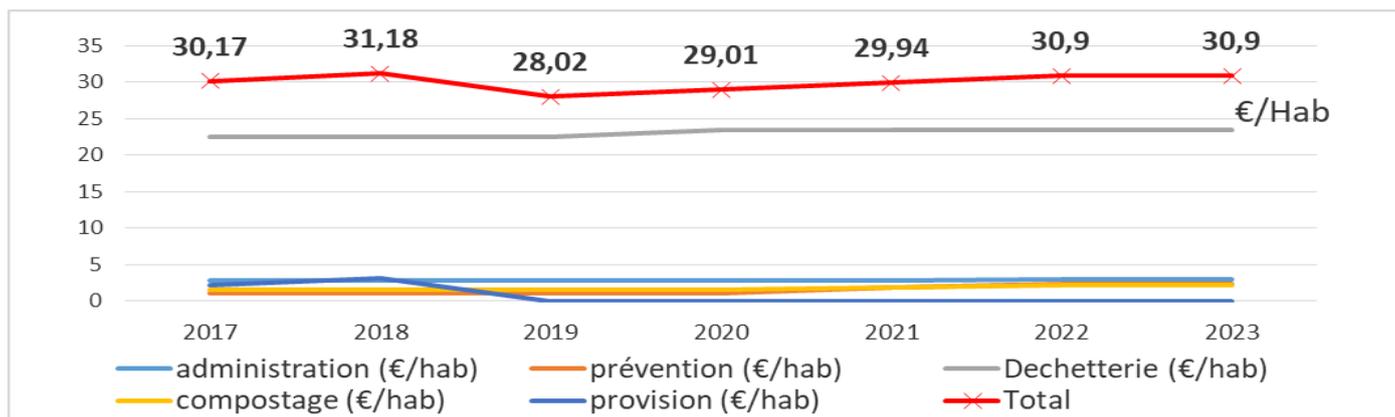
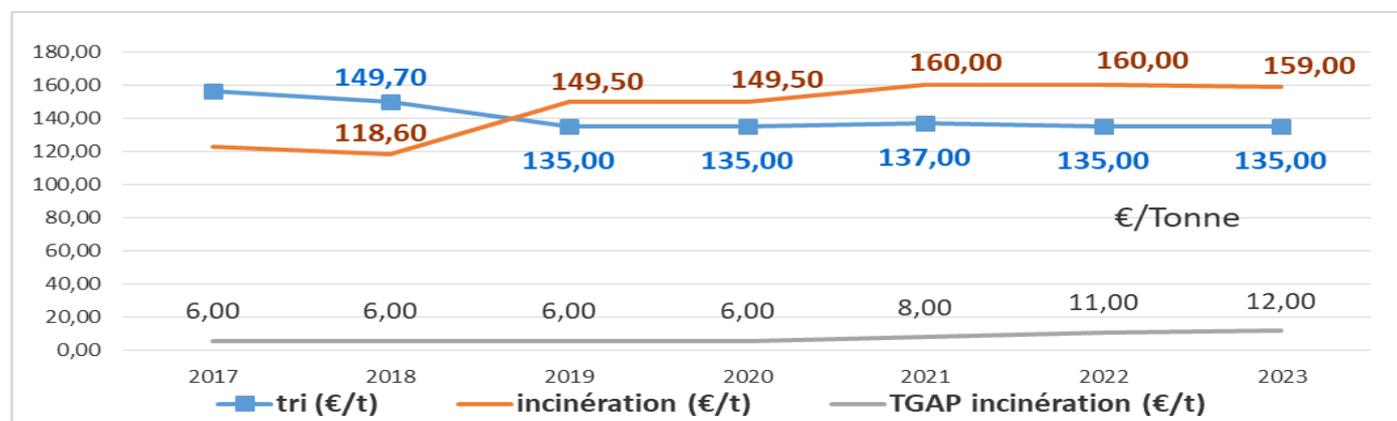
Compte Administratif 2022 (extrait)	Dépenses 2022	%	Recettes 2022	%
INVESTISSEMENT TOTAL	5 481 393,33	100,00%	5 464 449,62	100,00%
Dont Dotations aux amortissements (biens et subventions reçues)	287 836,29	5,25%	4 085 813,84	74,77%
Dont emprunt			0,00	0,00%
Dont opérations d'ordre (patrimonial)	452 726,37	8,26%	452 726,37	8,28%
Dont reprise des résultats 2021 en investissement	161 175,09	2,94%	554 381,34	10,15%
Dont travaux	868 369,36	15,84%		
Dont remboursement du capital des emprunts	2 444 867,36	44,60%		
Dont équipements et études	1 220 730,96	22,27%		
Dont autres charges/recettes d'investissement (subventions, participations,...)	45 687,90	0,83%	371 528,07	6,80%
FONCTIONNEMENT TOTAL	23 754 792,13	100,00%	28 779 955,66	100,00%
Dont contributions adhérents (dont TGAP)			14 791 732,45	51,40%
Dont recettes de vente de matières, de produits finis et chaleur			3 399 965,29	11,81%
Dont facturation de services (déchetteries, locations,...) (et TGAP)			1 534 290,96	5,33%
Dont reversements / subvention et ventes de matières liées au contrat unique CITEO	4 600 000,00	19,36%	4 600 000,00	15,98%
Dont recettes exceptionnelles (dont pénalités) et subventions			1 626 158,73	5,65%
Dont excédent de fonctionnement 2021 reporté			2 539 971,94	8,83%
Dont total des prestations et petites fournitures	10 962 155,49	46,15%		0,00%
Dont opérations d'ordre (patrimonial)	4 085 813,84	17,20%	287 836,29	1,00%
Dont total de la masse salariale (salaires chargés - estimation)	3 314 672,62	13,95%		
Dont frais financiers	357 237,81	1,50%		
Dont autres charges (indemnités, subventions, ...)	434 912,37	1,83%		

Bilan des contributions appelées

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
administration (€/ hab)	2,36	2,36	2,45	2,45	2,74	2,84	2,84	2,84	2,84	2,84	3,00	3,00
prévention (€/ hab)	0,67	0,68	0,73	0,73	1,09	1,12	1,12	1,12	1,12	1,80	2,30	2,30
déchetterie (€/hab)	20,70	22,40	22,51	22,51	22,51	22,51	22,51	22,51	23,50	23,50	23,50	23,50
compostage (€/ hab)	1,44	1,45	1,50	1,50	1,5	1,55	1,55	1,55	1,55	1,80	2,10	2,10
provision (€/ hab)	0,97	0,00	0,00	1,00	1,65	2,15	3,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
tri (€/t)	167,00	145,00	145,00	146,45	154	156,30	149,70	135,00	135,00	137,00	135,00	135,00
incinération (€/t)	91,65	96,20	97,00	98,50	102,5	122,50	118,60	149,50	149,50	160,00	160,00	159,00
TGAP incinération (€/t)	3,20	4,00	4,08	4,11	4,13	6,00	6,00	6,00	6,00	8,00	11,00	12,00

Bilan coûts adhérents :**Bilan des facturations en €/Habitant (depuis 2017, changement territoire loi NOTRé) :**

Bilan réel (en €/hab)	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dech/Prev/Valorga/Admin/provision	30,17	31,18	28,02	29,01	29,94	30,90
Tri	10,8	10,4	9,4	9,2	9,7	9,1
Incinération	17,8	16,9	20,4	20,3	22,0	21,3
Contributions	58,74	58,52	57,91	58,51	61,68	61,33
Coût TGAP incinération	0,9	0,9	0,8	0,8	1,1	1,5
Sous-total Total Contribution avec TGAP	59,6	59,4	58,7	59,3	62,8	62,8
Part refus	1,5	1,6	2,1	2,5	2,6	2,4
Part TGAP Refus	0,9	0,9	0,8	0,8	1,1	1,5
Sous-Total refus	2,4	2,5	2,9	3,3	3,7	3,9
Recettes Reversées CITEO	12,5	12,4	12,4	12,4	12,3	13,1
Recettes Reversées Matières	3,6	3,4	3,5	2,4	4,9	7,1
Recettes reversées aux adhérents	16,11	15,82	15,89	14,76	17,28	20,15
Cout net HT €/Hab	45,92	46,06	45,76	47,87	49,18	46,54

Evolution des contributions (concernant celles en € / Habitant)**Evolution des contributions concernant celles en €/tonne**

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Administration (€/hab)	2,84	2,84	2,84	2,84	2,84	3,00	3,00
Prévention (€/hab)	1,12	1,12	1,12	1,12	1,80	2,30	2,30
Déchetteries (€/hab)	22,51	22,51	22,51	23,50	23,50	23,50	23,50
Valorisation organique (€/hab)	1,55	1,55	1,55	1,55	1,80	2,10	2,10
Provision déconstruction (€/hab)	2,15	3,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tri (€/t)	156,30	149,70	135,00	135,00	137,00	135,00	135,00
Incineration (€/t)	122,50	118,60	149,50	149,50	160,00	160,00	159,00
TGAP incinération (€/t)	6,00	6,00	6,00	6,00	8,00	11,00	12,00
Traitement refus sans TGAP	122,50	118,60	149,50	149,50	160,00	160,00	159,00
Refus TGAP	6,00	6,00	6,00	6,00	4,00	5,50	6,00

Pour information

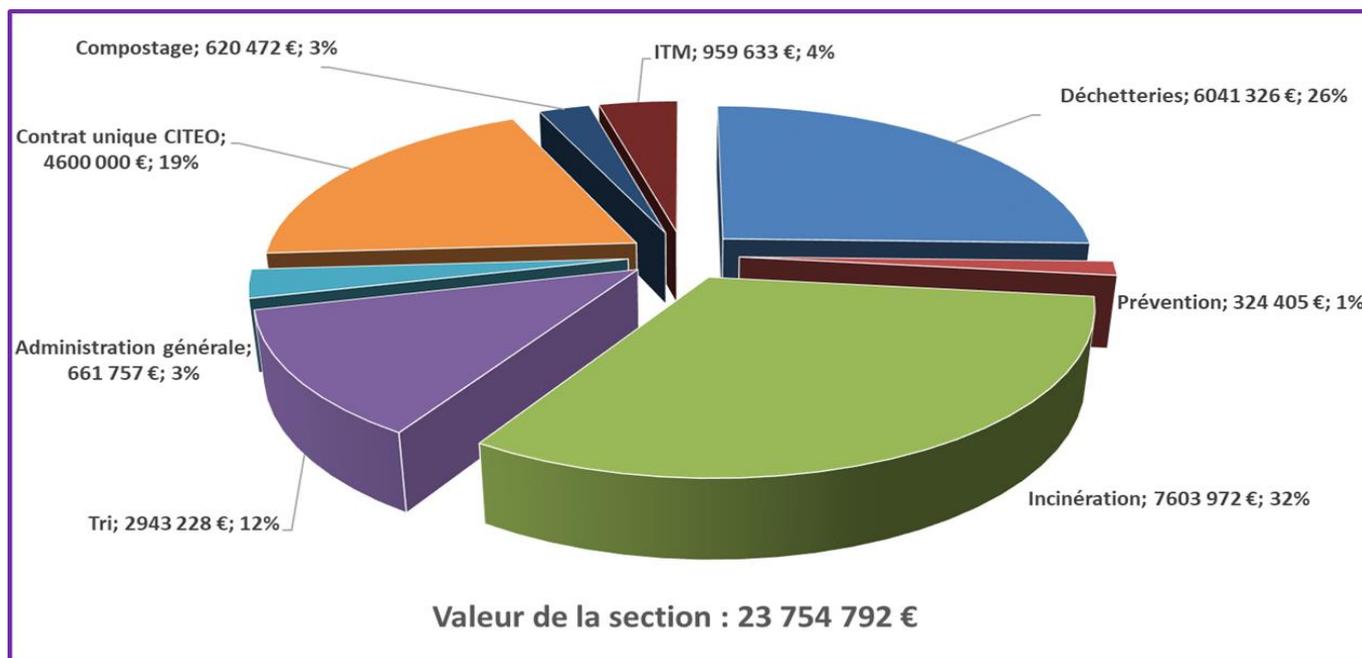
Année	2017	2022	Evolution 2022/2017	
Population (habitants)	224 186	228 333	+ 2 %	Stable
Ecart facturations / recettes	45,92	46,54	+ 1,4 %	Stable

Le coût facturé par le SYBERT à ses adhérents reste stable malgré une augmentation sensible des coûts de traitement des déchets, de l'énergie et du coût des matières premières.

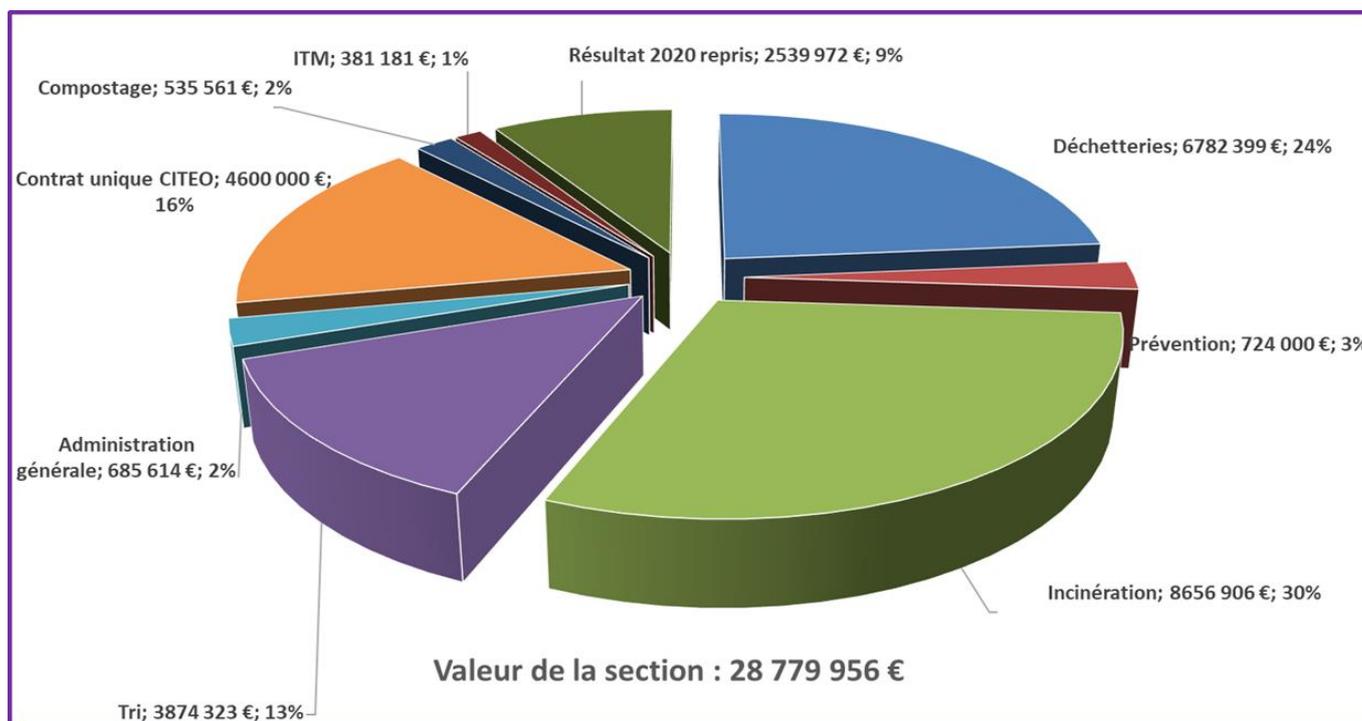
Ceci est dû aux actions d'optimisation menées au sein du SYBERT et du rachat de matières.

Le budget de fonctionnement 2022 du SYBERT (dont reprise du résultat 2021)

Dépenses

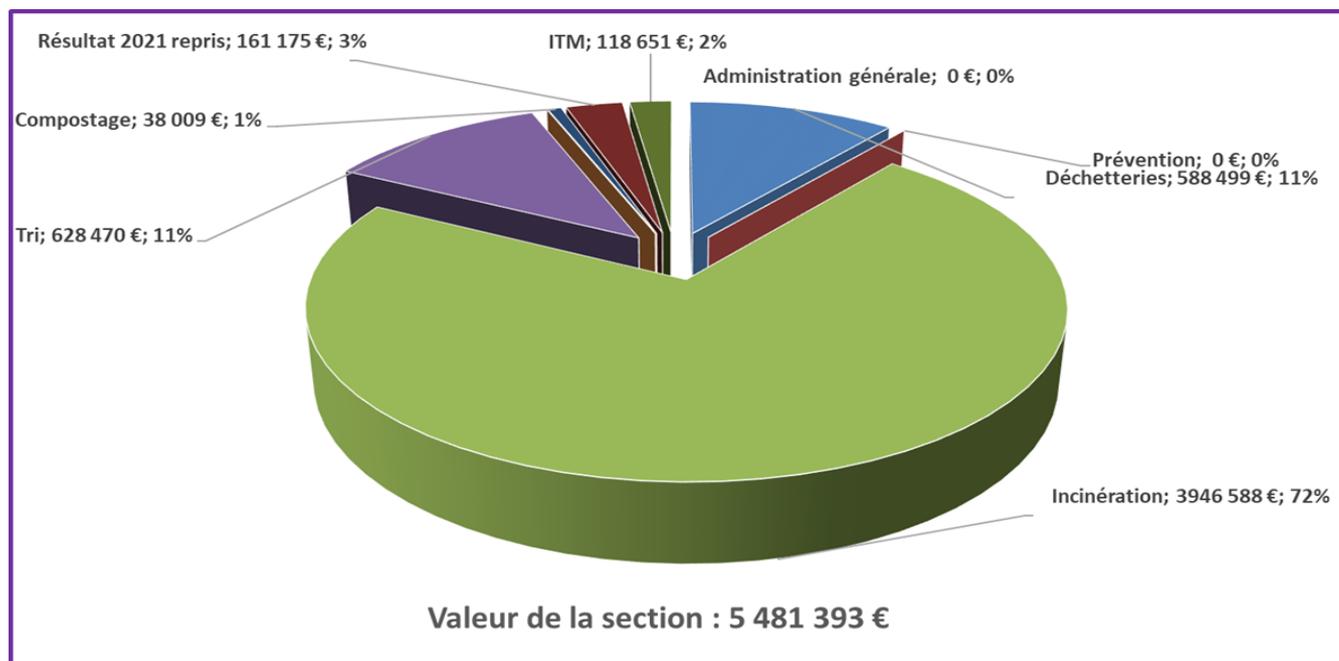


Recettes (dont résultat 2021 repris)

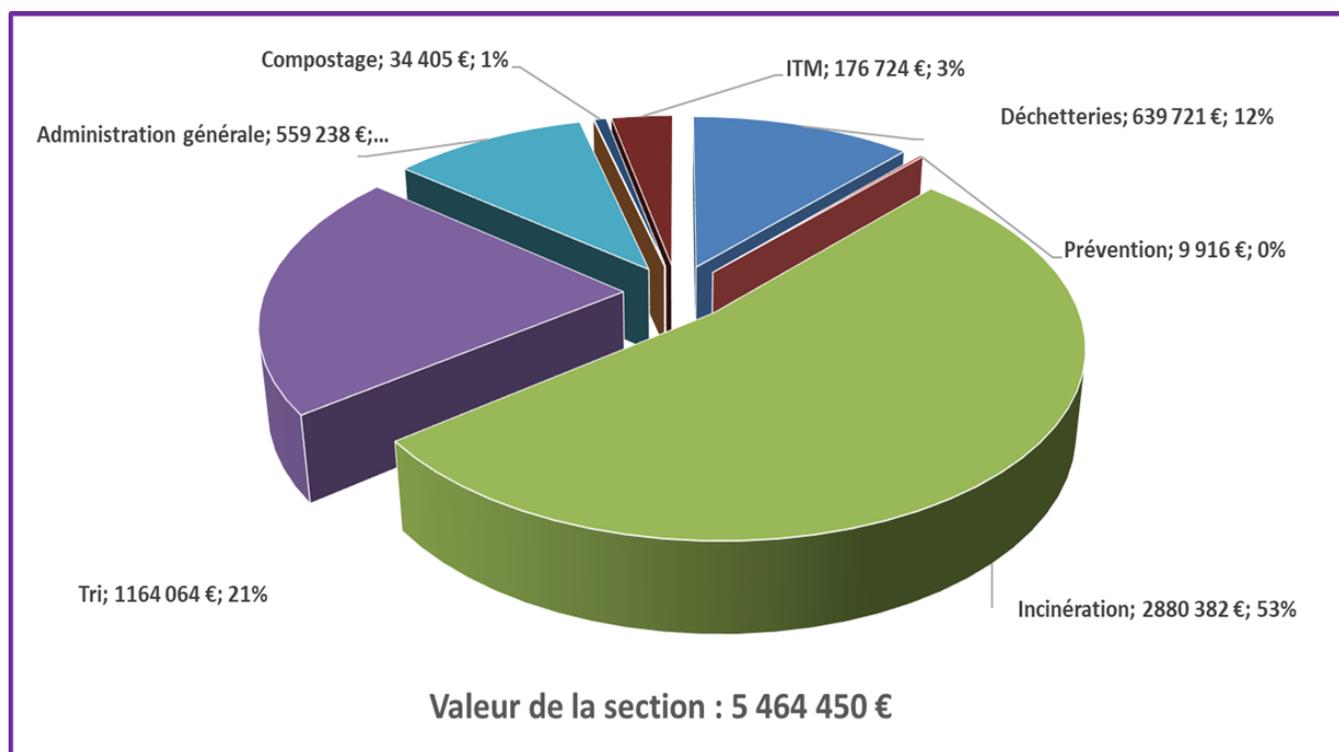


Le budget d'investissement 2022 du SYBERT (dont reprise du résultat 2021)

Dépenses (dont déficit 2021 repris)



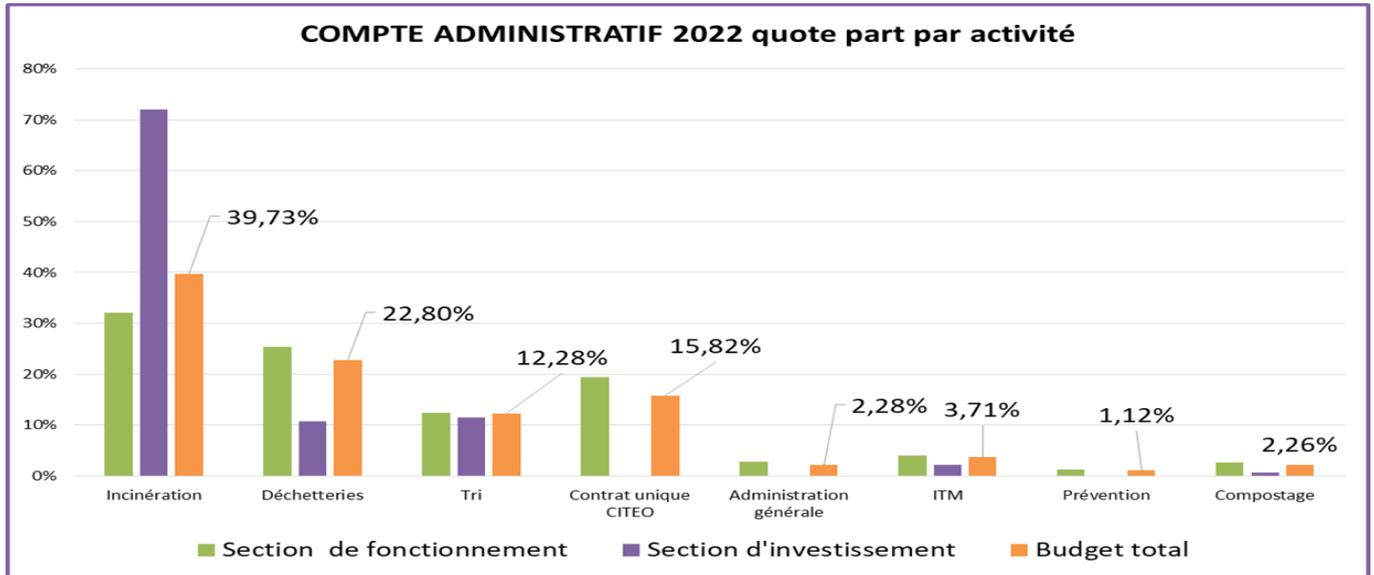
Recettes



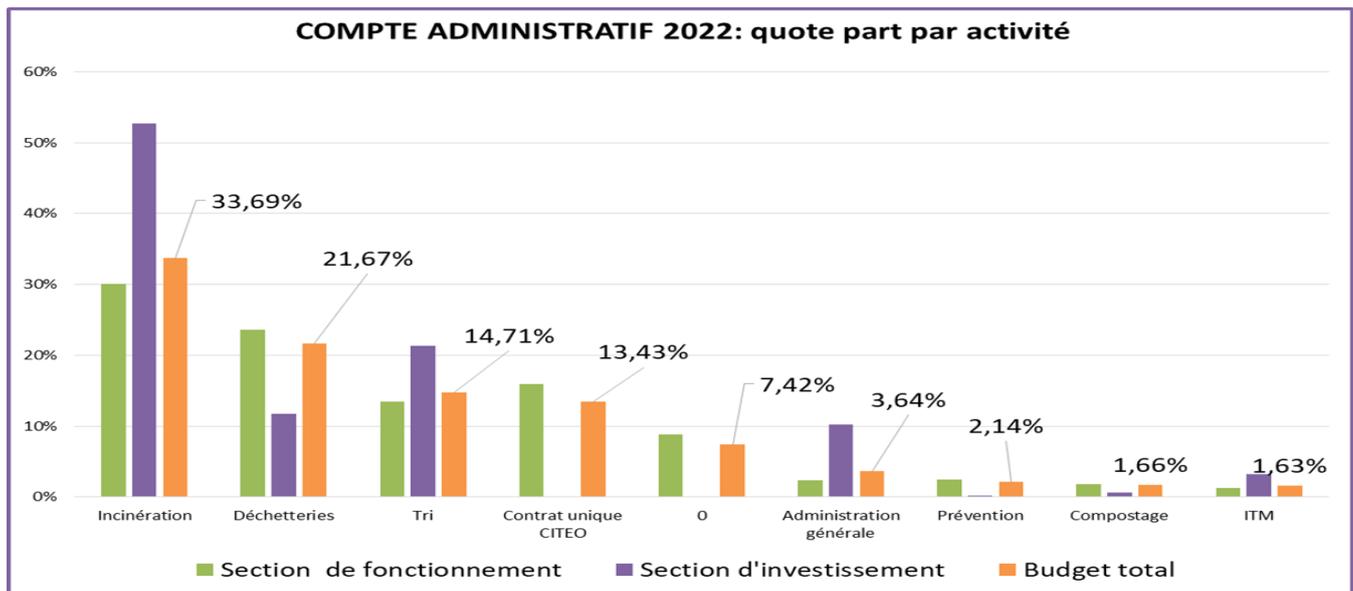
Virement de section à section, activité par activité, calculé et pris en compte.

Le budget 2022 du SYBERT par activité (hors résultat 2021)

Dépenses



Recettes



L'état de la dette au 31 décembre 2022

L'encours au 31 décembre 2022 est de 22 822 659,45 € (soit 99,95 € par habitant sur la base de 228 333 habitants, population municipale 2022) ; aucun emprunt n'a été mobilisé sur 2022 ; l'autofinancement a été privilégié au regard des capacités financières du SYBERT et du contexte économique influant négativement sur les taux d'intérêt actuels.

Les charges de la dette au compte administratif 2022 sont :

- en capital : 2 444 867,36 €,
- en intérêts : 357 237,81 € dont 355 013,68 € d'intérêts et 2 224,13 € nets d'intérêts courus non échus.

Au 31 décembre 2022, 16 contrats étaient signés par le SYBERT avec 4 établissements bancaires. Tout l'encours de dette du SYBERT est A1 « Risque faible » selon la Charte de bonne conduite dite de « Gisler ».

La durée de vie résiduelle est de 9 ans et 7 mois.

La durée de vie moyenne est de 4 ans et 11 mois.

Le taux moyen est de 1,73 % en 2022 et 1,42 % en 2021 ; le taux moyen de la dette correspond à la moyenne des taux de chaque emprunt, pondérée par la valeur du capital restant dû.

A titre de comparaison avec les 120 syndicats conseillés en matière de dette par FINANCE ACTIVE, parmi les 1 200 collectivités locales clientes :

- Taux moyen du SYBERT : 1,43 % en 2021,
- Taux moyen des syndicats (120 emprunteurs) : 1,39 % en 2021,
- Taux moyen de l'ensemble des collectivités (44 300 emprunts) : 1,72 % en 2021.

Structure de la dette par financeur (capital restant dû par banque)

Prêteur	CRD	% du CRD
SFIL CAFFIL	9 361 769 €	41,02%
SOCIETE GENERALE	7 657 143 €	33,55%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	4 076 667 €	17,86%
CAISSE D'EPARGNE	1 727 080 €	7,57%
Ensemble des prêteurs	22 822 659 €	100,00%

Nota : CRD = Capital Restant Dû.

Structure de la dette par typologie de taux

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	19 701 087 €	86,32%	1,57%
Variable	3 121 573 €	13,68%	2,74%
Ensemble des risques	22 822 659 €	100,00%	1,73%

Suppression de la dette à taux variable structuré

De fait, depuis 2020, la totalité de l'encours du SYBERT est cotée en risque 1A selon la Charte de Bonne conduite, dite Charte GISSLER.

Résultats et ratios 2022

Avant prise en compte de l'excédent de fonctionnement de 2021 repris partiellement en fonctionnement 2022 (2 539 191,59 €), l'excédent de fonctionnement 2022 est de 2 485 191,59 €.

Après prise en compte de l'excédent de fonctionnement reporté, il est de 5 025 163,53 €.

Avant prise en compte du déficit d'investissement reporté (161 175,09 €), le résultat d'investissement est un excédent de 144 231,38 €. Après prise en compte du déficit d'investissement reporté, la section d'investissement montre un déficit de 16 943,71 €.

L'excédent de fonctionnement 2022 (hors excédent des restes à réaliser de 2022 sur 2023) permet de couvrir le déficit d'investissement 2021.

Le besoin de financement des restes à réaliser de 2022 sur 2023 (824 819,80 €) doit également être couvert par l'excédent de fonctionnement 2022.

CA EN €	2021 : pour mémoire		2022	
	Fonctionnement en €	Investissement en €	Fonctionnement en €	Investissement en €
(+) Recettes	22 358 318,15	16 474 561,43	26 239 983,72	5 464 449,62
(-) Dépenses	23 621 325,85	16 387 832,97	23 754 792,13	5 320 218,24
(=) Résultat d'exécution	1 263 007,70	- 86 728,46	2 485 191,59	144 231,38
Résultat reporté de l'année N-1	1 831 345,58	74 446,63	2 539 971,94	- 161 175,09
RÉSULTAT PAR SECTION	+3 094 353,28	- 161 175,09	5 025 163,53	- 16 943,71
RÉSULTAT TOTAL		+ 2 933 178,19		+ 5 008 219,82

L'épargne brute est de 6 283 169,14 €.

L'épargne nette est de 3 838 301,78 €

14. Performances tonnage et environnementale

Tonnages traités en 2022	Réemploi	valorisation matière / recyclage	valorisation organique / compostage	valorisation énergétique	stockage dangereux	stockage non dangereux	stockage inertes	traitement spécial	perte process	TOTAL 2022	ratio (%)	Pour mémoire total 2021
Collecte sélective verre		8 695								8 695	8,70 %	8 840
Collecte sélective papier emballages		11 593		3 459,0					402,0	15 454	15,45 %	16 055
Déchetterie (ménages = 96,5 %)	1269	24788	13064	6000	10	0	0	319		45 450	45,45 %	54 340
Ordures ménagères résiduelles			0	30 389						30 389	30,39 %	31 263
Collecte biodéchets				12,1						12,1	0,01 %	
Sous-produits UVE		489			893		4 820					
TOTAL	1269	45076	13064	39859	10	0	0	319	402	100 000		110 498
Ratio (%)	1,3 %	45,1 %	13,1 %	39,9 %	0,01 %	0,0 %	0,0 %	0,3 %	0,4 %			

Les valeurs grisées ne sont pas intégrées pour le calcul du taux de collecte sélective et valorisation : Valorisation matière : Métaux ferreux et non ferreux

Stockage dangereux : REFION + cendres

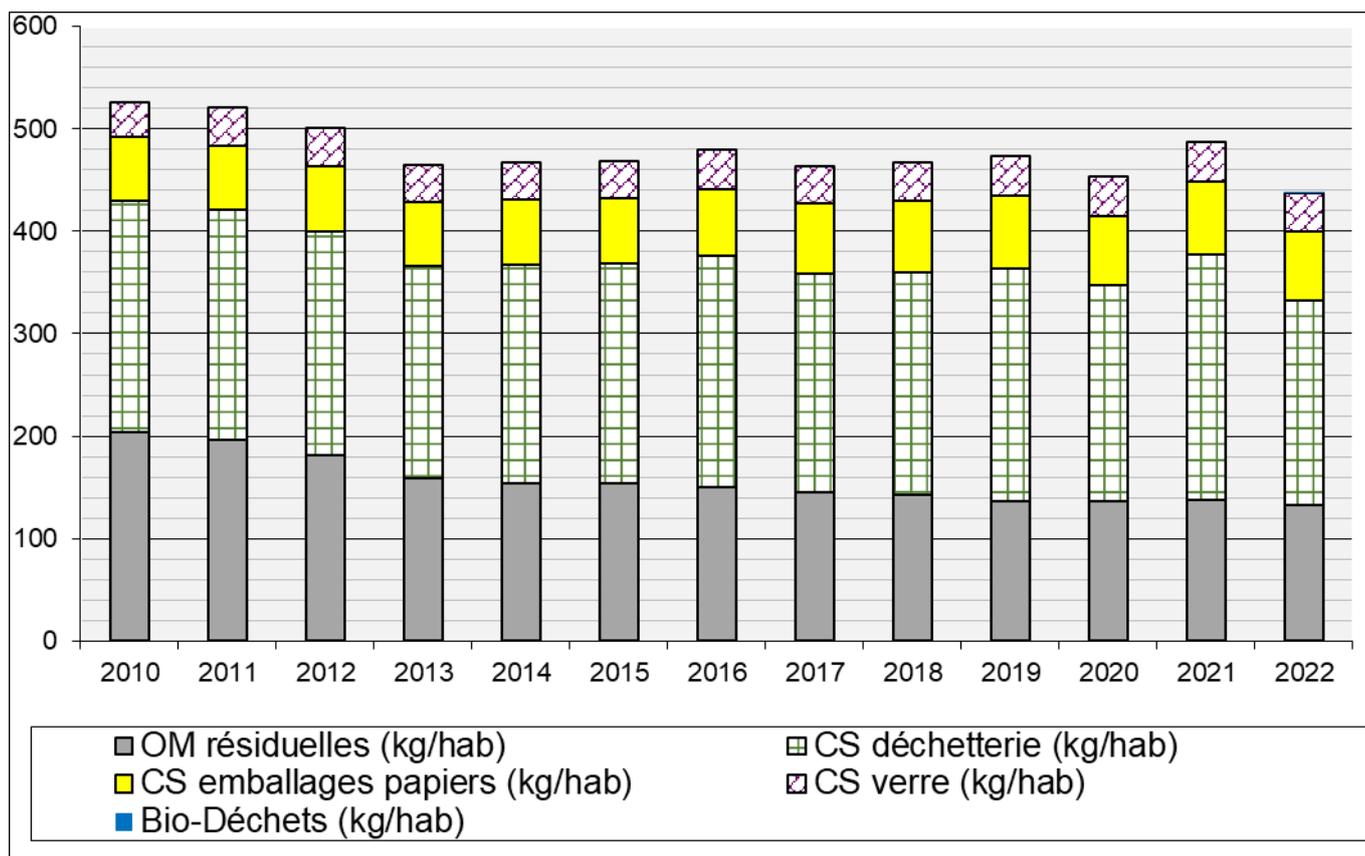
Stockage inertes : Utilisation mâchefers en sous-couches routières

Flux 2022 (kg/hab/an)	Réemploi	valorisation matière / recyclage	valorisation organique / compostage	valorisation énergétique	stockage dangereux	stockage non dangereux	stockage inertes	traitement spécial	perte process	TOTAL 2022	Pour mémoire total 2021	Pour mémoire total 2020	Pour mémoire total 2019
Collecte sélective verre	0	38	0	0	0	0	0	0	0	38,1	39,0	38,8	38,4
Collecte sélective papier emballages	0	51	0	15	0	0	0	0	2	67,7	70,8	67,9	71,2
Déchetterie	5,6	109	57	26	0	0	0	1	0	199,1	239,5	211,1	226,6
Ordures ménagères résiduelles	0	0	0	133	0	0	0	0	0	133,1	137,8	136	136,8
Collecte biodéchets	0	0	0	0,05	0	0	0	0	0	0,05	0,0	0	0
TOTAL	5,6	197,4	57,2	174,5	0,04	0,0	0,0	1,4	1,8	438,0	487,1	453,8	473

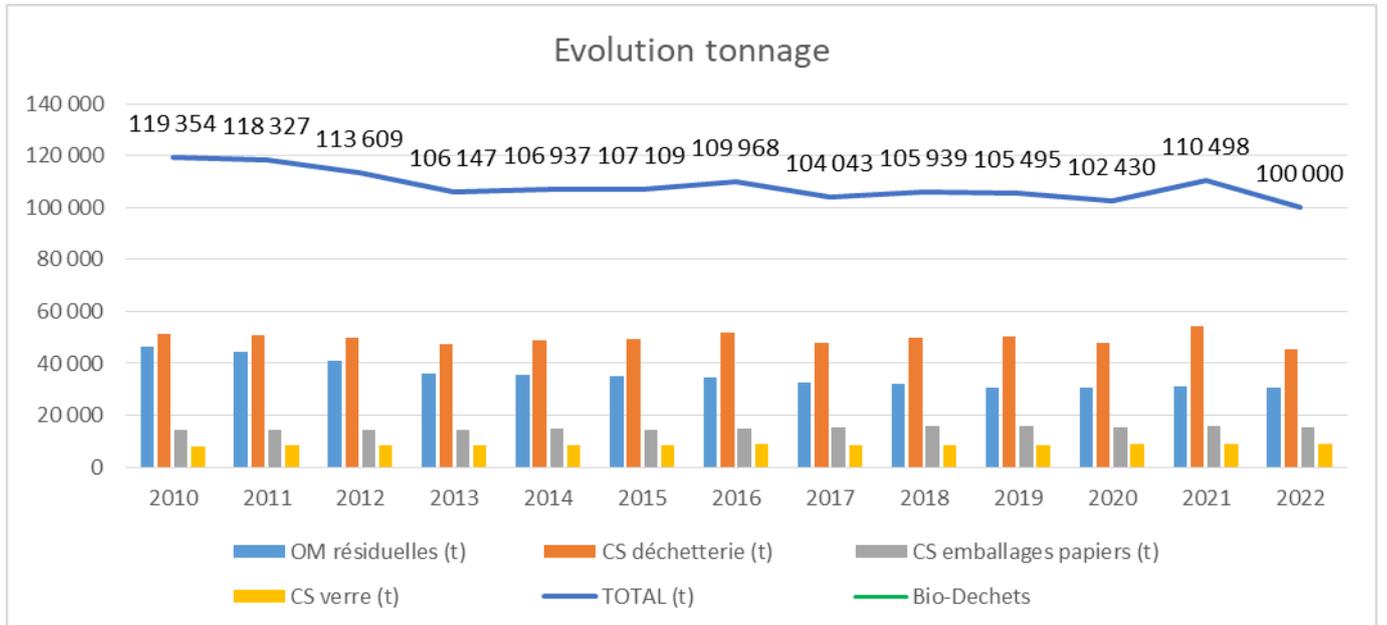
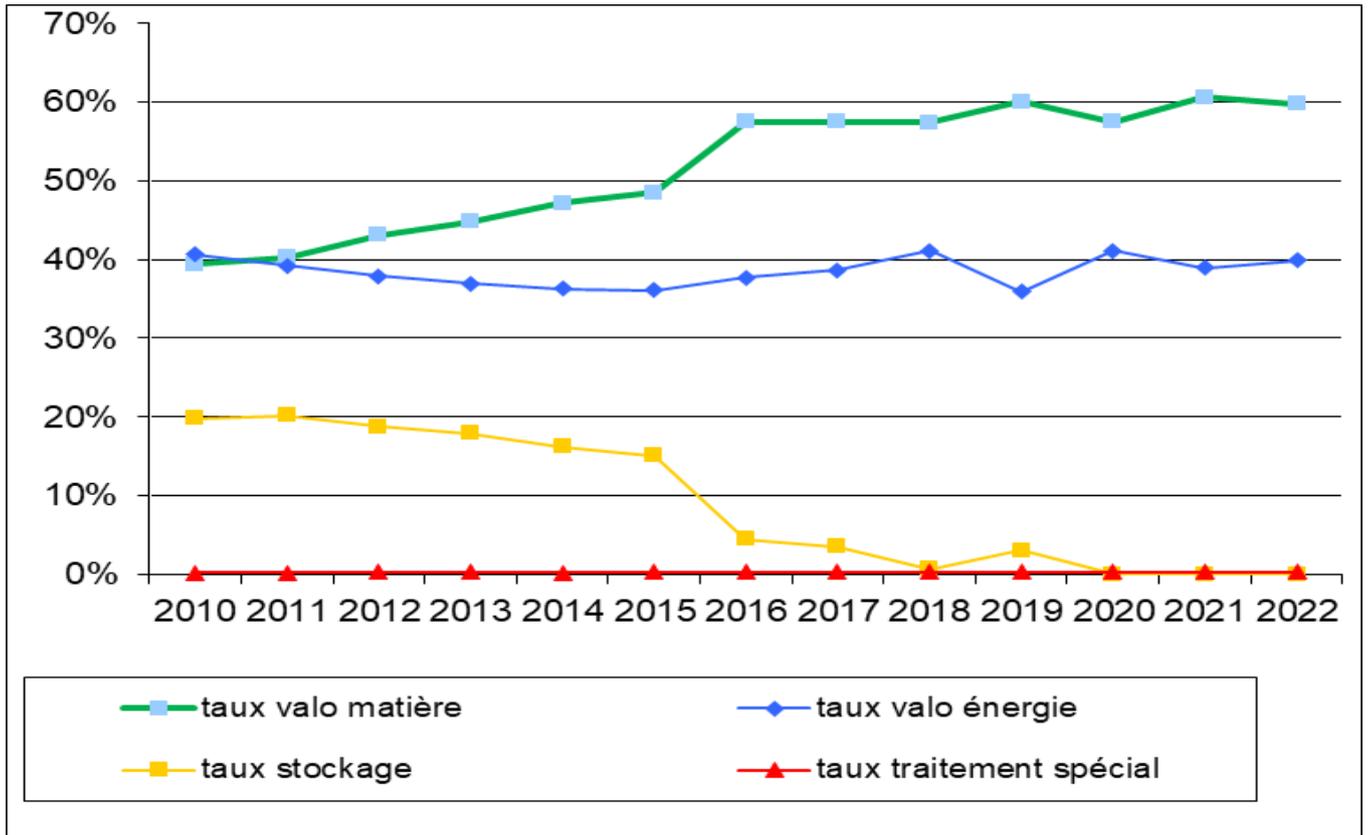
Comparaison au point de référence 2010 et objectifs loi AGEC

En kg/habitant	2010	2022	Evolution	Objectif 2025 DOB - AGEC	Objectif 2031 DOB - AGEC
OMR	204,00	133,10	-70,90	125	100
DMR	97,00	105,76	8,76	103	100
Déchetterie	225,00	199,05	-25,95	214	204
Bio-déchets	0,00	0,05	0,05	3	3
Total	526	438,0	- 88,04	445	407
dont stockage	10,00	0,10	- 9,90		
	2010	2022	Evolution		
Taux de valorisation matière	40 %	59,8 %	+ 19,8 %		
Taux de valorisation énergie	41 %	39,9 %	-1,1 %		
Taux de non valorisation	20 %	0,30 %	-19,7 %		

Évolution des déchets collectés



Évolution des taux de valorisation matière et énergétique



Concernant la réduction des GES (Gaz à Effets de Serre) des indicateurs simples sont en cours d'élaboration en au sein du SYBERT.

15. Performance services directs à l'utilisateur (synthèse)

Au-delà des missions industrielles, ci-joint une synthèse des services directs à l'utilisateur.

Demandes par mail

	2021	2022	EVOLUTION
ACCUEIL DELAI DE REPOSE MOYEN (JOUR) AUX SOLLICITATIONS PAR MAIL (COMPRIS JOURS NON OUVRES)	11,6	7,3	- 37,1 %
AVEC NB DE SOLLICITATIONS	378	768	+ 103,2 %

Nombre de personnes sensibilisées

	2021	2022	EVOLUTION
PREVENTION NB PERSONNES SENSIBILISEES (VOIR PARTIE 2)	2090	3161	+ 51,2 %

Nombre composteurs vendus aux usagers

	2021	2022	EVOLUTION
VALORISATION ORGANIQUE NB COMPOSTEURS VENDUS (PARTIE 3)	374	538	+ 43,9 %

Nombre Heures d'ouverture des déchetteries

	2021	2022	EVOLUTION
DECHETTERIES HEURES OUVERTURE	26 035	24 955	- 4,1 %

Gestes de tri proposés en déchetteries

	2021	2022	EVOLUTION
DECHETTERIES GESTES DE TRI	26	31	+ 19,2 %

16. Synthèse des performances

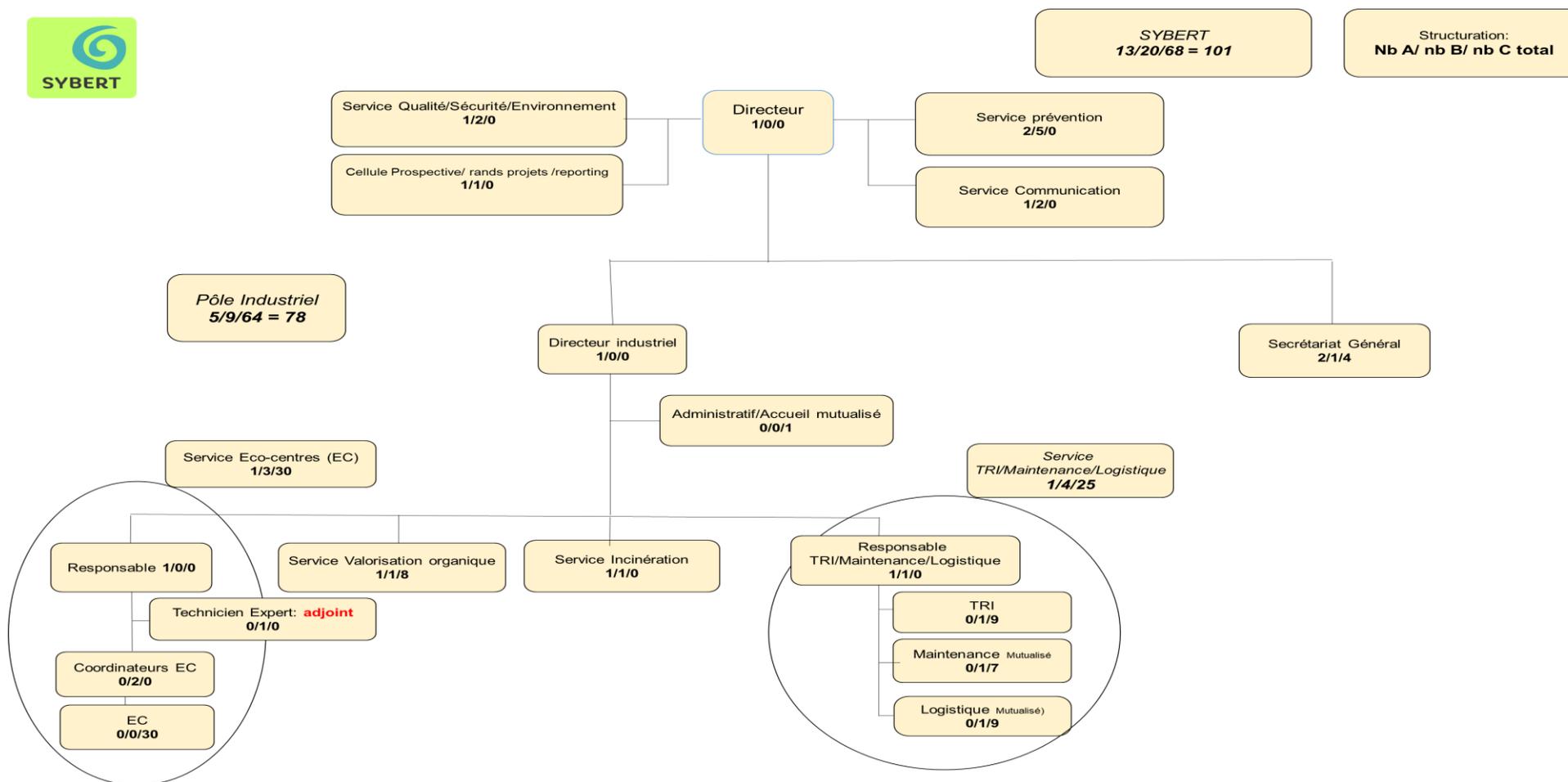
Par rapport au projet de mandat

- Diminution des déchets, encadrée et promue par la loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire) avec des objectifs de réduction fixés :
Validé pour 2022 (diminution des déchets effective),
- Réduction de l'empreinte carbone :
Non démontré : indicateurs en cours d'élaboration,
- Maîtrise des coûts, nécessaire pour la pérennité du SYBERT et le maintien des contributions des adhérents :
Validé pour 2022 (coût net aux adhérents en baisse) et pour 2023 (contributions stables).

Par rapport au triptyque de performance (mis en place au Débat d'Orientations Budgétaires)

- Performance économique :
Validé pour 2022 (compte administratif positif / coût net aux adhérents en baisse),
- Performance environnementale :
Validé partiellement pour 2022 (diminution des déchets effective, VLE maîtrisé sur UVE), reste à mettre en place le calcul de l'empreinte carbone pour vérifier évolution,
- Performance Services et sociales :
Validé pour 2022 (amélioration ou stabilisation des indicateurs mis en place), démarche RSE avec actions, initiée, prestations sociales et solidaires toujours très présentes.

ANNEXE 1 : ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DES SERVICES DU SYBERT (NOMINAL)



ANNEXE 2 : TARIFS 2021

Contributions (appelées aux adhérents)

Administration générale : 2,84 € HT par habitant.

Prévention : 1,80 € HT par habitant.

Valorisation matière organique : 1,80 € HT par habitant.

Déchetteries ressourceries : 23,50 € HT par habitant.

Tri des collectes sélectives :

- emballages et papiers en mélange : 137 € HT par tonne,
- emballages : 288 € HT par tonne,
- caractérisations : 100 € HT par caractérisation,
- transport des refus de tri : 9 € HT par tonne,
- incinération des refus de tri : voir incinération,
- transfert du verre : 6 € HT par tonne,
- mise en balles : 20 € HT par tonne.

Incinération avec valorisation énergétique : 160 € HT par tonne + TGAP en vigueur en 2021 par tonne.

Provision pour le démantèlement des fours de 1971 et 1976 (n°1, 2 et 3) : suspension de la constitution de la provision en 2021

Compostage individuel (pour les ménages en individuel)

- composteur bois (300 l) + bioseau : 50 € TTC,
- composteur bois (600 l) + bioseau : 60 € TTC,
- bioseau : 2 € TTC,
- lombricomposteur : 52 € TTC (avec retour possible et remboursement au cours du 1er semestre)
- aérateur de compost : 15 € TTC

Compostage collectif

- 6 < logements < 25 : 400 € TTC
- 26 < logements < 50 : 400 € TTC
- 51 < logements : 400 € TTC

Ce tarif comprend :

- la fourniture de composteurs en nombre et taille adaptés aux besoins de l'immeuble,
- l'équipement en bioseaux des foyers volontaires (demandés au cours de l'année),
- la fourniture en petit matériel (fourche, griffe...),
- des supports de communication (guide, affiches...),
- l'accompagnement à la mise en place et le suivi durant un an.

Remplacement de composteurs collectifs :

- composteur bois (300 l) sans bioseau : 70 € TTC
- composteur bois (600 l) sans bioseau : 80 € TTC
- composteur bois (1 000 l) sans bioseau : 100 € TTC

Déchetterie (pour les ménages)

- remplacement d'un badge (perdu, détruit) : 11 € TTC par badge,
- accès gratuit.

Incinération (pour les non-ménages et autres clients)

Pour les déchets d'activités professionnelles :

- 135 € HT par tonne + TGAP 2021 pour les collectivités (DMA) et opérateurs privés collectant déjà sur le territoire ; ils seront prioritaires,
- 91 € HT pour les refus de process industriel extérieurs au SYBERT (nouveaux clients) et uniquement en 2021 et sans garantie de traitement,
- 160 € HT par tonne + TGAP 2021, pour les saisies douanières et scellés judiciaires,
- apports nécessitant une présence : majoration de 100 €.

Pour le dépannage de collectivités signataires de la charte : 91 € HT par tonne + TGAP 2021.

Pour les boues de la station d'épuration « Port Douvot » de la Ville de Besançon : 67,70 € HT par tonne (redevance exploitation, redevance entretien renouvellement, amortissement, hors révisions) + TGAP 2021.

Déchetterie (pour les non-ménages)

Matériaux	Tarif	Maximum par jour
Inertes, gravats	39,40 € HT / m ³	1 m ³
Métaux	6,20 € HT / m ³	3 m ³
Déchets verts	16,00 € HT / m ³	3 m ³
Cartons, papiers, journaux, magazines	14,70 € HT / m ³	3 m ³
Encombrants (trié ou valorisation énergie)	48,10 € HT / m ³	3 m ³
Déchets de chantier à en mélange destinés à la fabrication du CSR	60,60 € HT / m ³	3 m ³
Huile végétale (de friture)	1,20 € HT / litre	50 litres
Bois	27,20 € HT / m ³	3 m ³
Plâtre	15,20 € HT / m ³	3 m ³
Frais de dossier	18,33 € HT par dossier	
Fourniture d'un badge initial	9,165 € HT par badge	
Renouvellement d'un badge (ménages et non ménages)	9,165 € HT par badge	

Rappels :

- apports gratuits pour les ménages du SYBERT,
- apports gratuits pour les communes et communautés du territoire, dans la limite des quantités maximums autorisés aux professionnels, payants au-delà,
- apports gratuits pour les communautés organisant un ramassage en porte à porte des encombrants, à la condition de prévenir 48 h avant.

Tri et mise en balle (pour les non-ménages et autres clients)

Tri des collectes sélectives emballages et papiers issus des ménages :

- journaux et emballages en mélange en vrac sans recettes : 180 € HT par tonne pour le dépannage d'autres centres de tri de collectivités signataires de la convention d'aide,
- journaux et emballages en mélange en vrac (avec extension consignes de tri) sans recettes : 190 € HT par tonne, hors dépannage d'autres centres de tri de collectivités signataires de la convention d'aide,
- journaux et emballages en mélange en vrac (sans extension consignes de tri) sans recettes : 180 € HT par tonne, hors dépannage d'autres centres de tri de collectivités signataires de la convention d'aide,
- journaux et emballages en mélange en vrac (sans extension consignes de tri) avec recettes JRM et gros de magasin revenant au SYBERT : 140 € HT par tonne (hors convention en cours),
- journaux et emballages en vrac (avec extension des consignes de tri) avec recettes JRM et gros de magasin revenant au SYBERT : 150 € HT par tonne
- journaux et emballages en mélange en vrac (avec extension) avec toutes recettes revenant au SYBERT : 100 € HT par tonne,

- journaux et emballages en mélange en vrac (sans extension) SYBERT : 90 € HT par tonne.
- caractérisations : 100 € HT par caractérisation,
- transport des refus de tri : 9 € HT par tonne,
- valorisation des refus de tri : se reporter aux tarifs incinération.

Concernant les apports gracieux d'opérateurs privés, le SYBERT sera le seul bénéficiaire des recettes liées à la vente des matériaux.

Tri et transfert à l'ITM :

- chargement du verre : 6 € HT par tonne,
- tri et traitement des encombrants : 110 € HT par tonne,
- tri et traitement du polystyrène : 1 € HT/kg,
- mise en balles seule (sans tri) : 20 € HT par tonne,
- caractérisation à la pelle : 300 € HT par tonne,
- journée de location du quai de transfert : 300 € HT par tonne.

Apport de papiers pré triés de la part d'associations :

- papier de qualité assimilable à du 1.11 (JRM) avec toutes recettes revenant au SYBERT : rachat du papier 0,6 x prix plancher du marché de rachat des 1.11,
- papier de qualité assimilable à du 1.02 (GM) avec toutes recettes revenant au SYBERT : reprise du papier sans contrepartie financière.

Traitement des bacs à ordures ménagères (sans insert métalliques) : 10 € HT par tonne.

Apport de bouchons en plastiques pré-triés, conditionnés et livrés de la part d'association : 300 € par tonne (sous réserve de validations de l'intégration aux tonnages soutenus par CITEO)

Apport de plastiques pré-triés, sous réserve de quantités minimum : 100 € par tonne.

ANNEXE 3 : TARIFS 2022

Contributions (appelées aux adhérents)

Administration générale : 3,00 € HT par habitant.

Prévention : 2,30 € HT par habitant.

Valorisation organique : 2,10 € HT par habitant.

Déchetteries - ressourceries : 23,50 € HT par habitant.

Tri des collectes sélectives :

- emballages et papiers en mélange : 135 € HT par tonne,
- emballages en vrac : 288 € HT par tonne,
- caractérisations : 100 € HT par caractérisation,
- transport des refus de tri : 9 € HT par tonne,
- incinération des refus de tri : voir incinération,
- transfert du verre : 6 € HT/t,
- mise en balles : 20 € HT/t.

Incinération avec valorisation énergétique : 160 € HT par tonne + 11,00 € HT par tonne TGAP.

Provision pour le démantèlement des fours de 1971 et 1976 (n°1, 2 et 3) : complément de la provision en 2021, par un prélèvement sur l'excédent de fonctionnement de 2020 reporté sur 2021, pour 235 942,72 €.

Compostage individuel (pour les ménages en individuel)

- composteur bois (300 l) + bioseau : 40 € TTC,
- composteur bois (570 l) + bioseau : 50 € TTC,
- bioseau : 2 € TTC,
- lombricomposteur : 52 € TTC (avec retour possible et remboursement au cours du 1er semestre),
- aérateur de compost : 15 € TTC.

Compostage collectif (pour les ménages en collectifs)

- 10 > logements < 25 : 300 € TTC,
- 26 < logements < 50 : 300 € TTC,
- 51 < logements : 300 € TTC.

Ce tarif comprend :

- la fourniture de composteurs en nombre et taille adaptés aux besoins de l'immeuble,
- l'équipement en bioseaux des foyers volontaires (demandés au cours de l'année),
- la fourniture en petit matériel (fourche, griffe...),
- des supports de communication (guide, affiches...),
- l'accompagnement à la mise en place et le suivi durant un an.

Remplacement de composteurs collectifs :

- composteur bois (300 l) sans bioseau + grille : 70 € TTC,
- composteur bois (600 l) sans bioseau + grille : 80 € TTC,
- composteur bois (1000 l) sans bioseau + grille : 205 € TTC.

- Grille anti-rongeurs seule pour bac 300 L : 42 € TTC.
- Grille anti-rongeurs seule pour bac 600 L : 45 € TTC.
- Grille anti-rongeurs seule pour bac 1000 L : 77 € TTC.

Compostage collectif (pour les communes du territoire du SYBERT, pour leurs besoins propres (établissements scolaires, équipements communaux...))

- composteur bois (300 l) avec bioseau : 50 € TTC,
- composteur bois (600 l) avec bioseau : 60 € TTC,
- composteur bois (1000 l) avec bioseau : 190 € TTC.

- Grille anti-rongeurs seule pour bac 300 L : 42 € TTC,
- Grille anti-rongeurs seule pour bac 600 L : 45 € TTC,
- Grille anti-rongeurs seule pour bac 1000 L : 77 € TTC.

Déchetterie (pour les ménages)

- remplacement d'un badge (perdu, détruit) : 10,43 € HT par badge,
- accès gratuit.

Incinération (pour les non-ménages et autres clients)

Pour les déchets d'activités professionnelles :

- 160 € HT par tonne + 11 € HT par tonne TGAP,
- apports nécessitant une présence : majoration de 100 €.

Pour le dépannage de collectivités signataires de la charte : 160 € HT/t + TGAP en vigueur

Pour les boues de la station d'épuration « Port Douvot » de la Ville de Besançon :

- 67,70 € HT par tonne + révision,
- TGAP 2021 par tonne.

Déchetterie (pour les non-ménages)

Matériaux	Tarif	Maximum par jour
Inertes, gravats	39,40 € HT / m ³	1 m ³
Métaux	5,90 € HT / m ³	3 m ³
Déchets verts	22,10 € HT / m ³	3 m ³
Cartons, papiers, journaux, magazines	13,80 € HT / m ³	3 m ³
Encombrants (trié ou valo énergie)	52,40 € HT / m ³	3 m ³
Déchets de chantier en mélange destinés à la fabrication du CSR	61,80 € HT / m ³	3 m ³
Huile végétale (de friture)	1,50 € HT / litre	50 litres
Bois	32,10 € HT / m ³	3 m ³
Plâtre	18,20 € HT / m ³	3 m ³
Frais de dossier	20,85 € HT par dossier	
Fourniture d'un badge	10,43 € HT par badge	
Renouvellement d'un badge	10,43 € HT par badge	

Rappels :

- apports gratuits pour les ménages du SYBERT,
- apports gratuits pour les communes et communautés du territoire, dans la limite des quantités maximums autorisés aux professionnels, payants au-delà,
- apports gratuits pour les communautés organisant un ramassage en porte à porte des encombrants, à la condition de prévenir 48 h avant.

Tri et mise en balle (pour les non-ménages et autres clients)

Tri des collectes sélectives emballages et papiers issus des ménages :

- journaux et emballages en mélange en vrac sans recettes : 180 € HT par tonne pour le dépannage d'autres centres de tri de collectivités signataires de la convention d'aide,
- journaux et emballages en mélange en vrac (avec extension consignes de tri) sans recettes : 190 € HT par tonne, hors dépannage d'autres centres de tri de collectivités signataires de la convention d'aide,
- journaux et emballages en mélange en vrac (sans extension consignes de tri) sans recettes : 180 € HT par tonne, hors dépannage d'autres centres de tri de collectivités signataires de la convention d'aide,
- journaux et emballages en mélange en vrac (sans extension consignes de tri) avec recettes JRM et gros de magasin revenant au SYBERT : 140 € HT par tonne (hors convention en cours),
- journaux et emballages en vrac (avec extension des consignes de tri) avec recettes JRM et gros de magasin revenant au SYBERT : 150 € HT par tonne,
- journaux et emballages en mélange en vrac (avec extension) avec toutes recettes revenant au SYBERT : 100 € HT par tonne,
- journaux et emballages en mélange en vrac (sans extension) avec toutes recettes revenant au SYBERT : 90 € HT par tonne,
- caractérisations : 100 € HT par caractérisation,
- transport des refus de tri : 9 € HT par tonne,
- valorisation des refus de tri : se reporter aux tarifs incinération.

Concernant les apports gracieux d'opérateurs privés, le SYBERT sera le seul bénéficiaire des recettes liées à la revente des matériaux.

Tri et transfert à l'ITM :

- chargement du verre : 6,00 € HT/t,
- tri et traitement des encombrants : 110 € HT/t,
- tri et traitement du polystyrène : 1 € HT/t,
- mise en balles seule (sans tri) : 20 € HT par tonne,
- caractérisation à la pelle : 300 € HT/t,
- journée de location du quai de transfert : 300 € HT/t,
- location journée d'une alvéole : 300 € HT/t,
- traitement de bacs à ordures ménagères (sans inserts métalliques) : 10 € HT/tonne,
- double pesée : 5 € HT la double pesée,
- perte d'un badge : 15 € HT/badge.

Apport de papiers /bouchons pré triés de la part d'associations :

- papier de qualité assimilable à du 1.11 (JRM) avec toutes recettes revenant au SYBERT : rachat du papier 0,6 X du prix plancher du marché de rachat des 1.11 ;
- papier de qualité assimilable à du 1.02 (GM) avec toutes recettes revenant au SYBERT : reprise du papier sans contrepartie financière ;
- apport de bouchons plastiques pré triés, conditionnés et livrés de la part d'associations : 300 € HT par tonne (sous réserve de validation de l'intégration aux tonnages soutenus par CITEO) ;
- apport de plastiques pré triés, sous réserve de quantités minimums : 100 €/t.

Concernant les apports gracieux d'opérateurs privés, de professionnels ou d'associations, le SYBERT sera le seul bénéficiaire des recettes liées à la revente des matériaux.